Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)

Bulletin d'information 470

www.sncs.cnrs-bellevue.fr

décembre 2004

SPECIAL 42e CONGRES

ÉDITORIAL

Construisons l'avenir

Le 42ème Congrès du SNCS se tient dans une période particulière. Vous direz qu'il en est toujours ainsi mais cette fois-ci, cela semble particulièrement justifié. En effet, fin décembre-début janvier, nous devrions avoir connaissance d'un pré projet de la Loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOPR). Selon les prévisions du ministère, cette loi devrait être présentée au Conseil des ministres fin février-début mars pour être votée par le Parlement avant l'été. Ainsi, le budget 2006 pour la recherche devrait être inspiré par la LOPR. Le Congrès de notre syndicat se situe donc en plein dans la phase de négociations que devrait avoir le gouvernement avec les organisations syndicales représentatives.

Dès aujourd'hui, nous alertons les personnels pour que Fillon prenne en compte les propositions des Etats généraux. Grenoble doit servir de base à la négociation de la loi. Au moment où nous écrivons ces lignes, peu d'informations a filtré. Le gouvernement ne se précipite pas sur les conclusions de Grenoble. Il a déjà mis en place, via l'agence nationale de la recherche (ANR), les fondations et les pôles de compétitivité, les outils de pilotage de la recherche dont il a besoin. La LOPR aura un effet bénéfique sur la recherche si, entre autres, la programmation des moyens est au niveau des attentes. Malheureusement, le budget 2005 est plus qu'insuffisant au regard des objectifs de Lisbonne et Barcelone. Les emplois statutaires sont oubliés (seulement 150 postes de maître de conférence au 1/9/05) ou dénaturés (300 postes de CDD pour les EPST). Si le budget 2006 est de la même veine, nous allons à la catastrophe.

Il est donc absolument indispensable que la communauté scientifique réagisse. Pour cela, il faut aussi des syndicats forts. Le succès, incontestable de SLR, s'appuie sur une ossature de militants syndicaux. Dans ces conditions, le 42ème Congrès du SNCS doit être activement préparé par les sections syndicales. De nouveaux militants doivent s'engager et animer la vie du syndicat. J'appelle les jeunes à prendre le pouvoir pour assurer la relève de notre génération.

Jacques Fossey,
Secrétaire général du SNCS

SOMMAIRE

BI 470 DECEMBRE 2004

> Rapport d'activité

BUREAU NATIONAL 2

BUREAU NATIONAL INSERM 14

> L'agenda

CHRONOLOGIE DES ACTIONS 16

> Texte d'orientation

ENSEMBLE 20

POUR UN SYNDICALISME INDÉPENDANT FONDÉ SUR LA DÉFENSE DES REVENDICATIONS. QUEL MANDAT POUR LA DIRECTION DU SYNDICAT ? 22

FRONT UNIQUE 24

> Commission

LA POLITIQUE RECHERCHE 26

> Mode d'emploi

DISPOSITIONS STATUTAIRES 28

COMMENT VOTER 30

INSCRIPTION 31

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR 32

BULLETIN D'ADHESION 32

> Vote et procuration

BULLETIN DE VOTE ENCART EN PAGES CENTRALES

> **Directeur de la publication :** Jacques Fossey > **Comité de rédaction :** Bureau national du SNCS > **Secrétaire de rédaction :** Laurent Lefèvre > **Concepteur graphiste :** Stéphane Bouchard > **Impression :** AJ Communication (11, rue Marivoise 91 750 Champcueil) > **Routage :** Intercom > ***Le Bulletin d'Information* (BI)** est publié par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand, 92 195 Meudon Cedex – Tél. : 01 45 07 58 70 – Télécopie : 01 45 07 58 51 – Mail : sncs@cnrs-bellevue.fr – Site Web : www.sncs.cnrs-bellevue.fr > **ISSN :** 0755-2874.

BUREAU NATIONAL

Bien que la période considérée ait été riche en évènements, ce rapport d'activité s'articulera autour de neuf axes principaux : le contexte social général, les évolutions de la recherche, l'Europe, la vie interne, l'action sociale, l'Inria, l'Inrap, les ingénieurs et la trésorerie.

Par le bureau national du SNCS

Le contexte social général

Le contexte international

Depuis les années quatre-vingt, avec Thatcher au Royaume-Uni, Reagan aux Etats-Unis et l'effondrement du bloc soviétique, la planète est dominée par l'idéologie libérale. Les sociétés subissent une politique antisociale marquée par la remise en cause des acquis sociaux et, en particulier, par une attaque généralisée contre les services publics.

Dans un monde devenu unipolaire, les Etats-Unis exercent leur domination militaire. Sous le prétexte de lutter contre le terrorisme international et certaines dictatures, le gouvernement états-unien n'a pas hésité, malgré la désapprobation des opinions publiques mondiales, à déclencher une guerre contre l'Irak qui déstabilise encore plus le Moyen-Orient.

Du fait que la majorité des gouvernements des Etats de l'Union européenne dont la France était d'inspiration sociale-démocrate, l'Europe a tenté de résister à cette emprise de l'ultra-libéralisme.

Suite à l'arrivée au pouvoir de la droite en France en mai 2002, à l'élargissement de l'Europe à 25 en mai 2004 et à la toute récente mise en place de l'équipe de José Barroso à la tête de l'Union européenne, cela n'est plus vrai aujourd'hui. Cette situation risque d'être durable.

La situation sociale en France

Cette période a été marquée par une situation sociale difficile où les gouvernements Raffarin successifs se sont attaqués aux acquis sociaux. Notre système de retraite a subi une régression sans précédent. Sous prétexte d'équilibrer financièrement les comptes, le gouvernement a privilégié les solutions proposées par le Medef, alors que d'autres possibilités existent.

Malgré une forte mobilisation, dans laquelle notre fédération a joué un rôle central, notamment le milieu enseignant contrastant avec la faible participation des chercheurs et des personnels de la recherche, nous avons perdu la bataille de la défense de notre régime de retraite. La durée des cotisations a été allongée de 37,5 annuités à 42.

> Une régression sans précédent de notre système de retraite

Cette mesure est particulièrement pénalisante pour les chercheurs qui commencent à cotiser, pour ceux qui bénéficieront d'une allocation de recherche, au-delà de 23 ans. Pour récupérer les annuités manquantes, la plupart des chercheurs vont être obligés de travailler bien au-delà de 65 ans. Les femmes sont particulièrement fragilisées par ces nouvelles mesures.

La deuxième défaite que nous avons essuyée est celle de la Sécurité sociale. Après l'échec sur la sauvegarde des retraites, l'ensemble des organisations syndicales n'a pas pu remobiliser les personnels pour la défense de la protection sociale. Le gouvernement a d'ailleurs fait passer sa réforme pendant l'été. Les mesures prises ne sont pas satisfaisantes, les déficits continuent de filer. Il faudra y revenir dans un proche avenir. Signalons que la dernière VRS est consacrée à la protection sociale.

Le troisième front sur lequel nous sommes engagés est celui de la défense des services publics et notamment du service public de recherche et d'enseignement supérieur. La notion de service public est battue en brèche aussi bien par l'Europe que par l'OMC. On tente de lui substituer la notion de service général pouvant être accompli par le privé. Ainsi, les privatisations de d'EDF et de GDF entrent dans cette logique. Les prochains grands services publics dans le collimateur du gouvernement sont La Poste et

>>>

>>> les transports publics. Déjà de nombreuses fermetures de bureaux de postes sont envisagées. La logique de rentabilité financière l'emporte sur celle de service public. Les élus locaux des départements ruraux ont pris conscience du problème et se sont engagés dans des actions spectaculaires pour alerter les pouvoirs publics.

La question de la dégradation de notre pouvoir d'achat et du déroulement de nos carrières est particulièrement sensible dans la fonction publique. Cette question se double de celle, à laquelle nous sommes de plus en plus confrontée, de la réduction du nombre de fonctionnaires qui est une préoccupation permanente du gouvernement depuis plus d'une décennie.

La question de l'emploi public

La réduction des emplois publics prend plusieurs formes. Depuis 1993, une circulaire de Nicolas Sarkozy, alors ministre du Budget et porte-parole du gouvernement, prévoit de ne remplacer qu'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Par ailleurs, le gouvernement essaye de délocaliser le maximum d'emplois de la fonction publique d'Etat vers les collectivités locales i.e. les emplois de service dans l'Education nationale.

Ensuite, on assiste à la volonté de transformer les emplois statutaires de fonctionnaires, en emplois contractuels (CDI ou même CDD). En parallèle à ces mesures, s'étend l'emploi précaire qui, dans la fonction publique, atteint des niveaux au-delà du supportable. Comme il l'a été souligné, lors de la journée sur « la précarité dans la recherche et l'enseignement supérieur » des 21 et 22 septembre 2004 organisé à la Sorbonne par l'intersyndicale, l'emploi précaire est 4 à 5 fois plus développé dans le secteur public que dans le secteur privé.

Les réponses syndicales

Nous sommes donc dans une période de mutation sociale extrêmement importante basée essentiellement sur les intérêts des détenteurs de capitaux. Pour cela, on nous impose des politiques néolibérales qui favorisent les crises financières et les délocalisations des emplois industriels et de services.

La question syndicale à l'ordre du jour n'est plus celle de la consolidation de nos acquis sociaux mais bien celle de leur défense. Le Medef et ce gouvernement s'appuient sur un modèle de société basé essentiellement sur une logique purement économique. Comme le montre les résultats aux élections régionales, cantonales et européennes, ce gouvernement n'a plus le soutien des citoyens. Tout en étant légal, il est devenu illégitime.

Face à la montée de la mondialisation, à la mise en place des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), vecteur de la politique ultra-libérale, les forces sociales tentent de résister par, notamment, l'organisation de forums sociaux dits alternatifs. Ce sont les sommets de Porto Allègre et, en particulier pour la période qui concerne ce rapport d'activité, le Forum social européen de Saint Denis de l'an dernier qui a suivi celui de Florence et précédé celui de Londres qui vient de se tenir.

En France, la situation est caractérisée par un affaiblissement durable des organisations syndicales avec un nombre de syndiqués de plus en plus faible et l'apparition de nouveaux syndicats. En contrepartie, on observe la montée en puissance de formes spécifiques de revendications basées sur des organisations qui contestent l'action revendicative et le leadership des syndicats. De ce point de vue, trois mouvements ont été particulièrement remarquables. >>>

Manifestation parisienne du 19 mars 2004

>>>

D'une part, celui des intermittents du spectacle qui, durant l'été 2003, n'a pas hésité à bloquer de nombreuses manifestations culturelles estivales parmi les plus prestigieuses comme le festival d'Avignon.

Par ailleurs, le mouvement de chercheurs qui, autour de « Sauvons la recherche », n'a pas hésité à menacer, avec succès, de faire démissionner tous les responsables de laboratoires et d'équipes. Enfin le mouvement de l'archéologie préventive (cf. la partie Inrap p. 11) .

Il est donc urgent que les salariés se mobilisent et reconstruisent des outils de lutte qui passent, notamment en France, par une réflexion critique sur le rôle et la place des organisations syndicales.

Les évolutions de la recherche

Pour la recherche française, les deux années écoulées ont été particulièrement riches en évènements.

Des revendications claires

Au niveau européen, nous sommes entrés dans la période post Lisbonne et Barcelone, celle de l'espace européen de la recherche, concept qui définit la recherche comme une vraie priorité de Bruxelles, avec affichage d'un objectif de première importance, 3 % du PIB européen à l'horizon 2010 dont 2 % financés par le privé et 1 % par le public.

Les conséquences sont un accroissement de près de 50 % des financements et des emplois pour la recherche. Il faudrait créer en Europe, d'ici 2010, près de 1,5 million d'emplois pour l'ensemble des personnels de la recherche dont 700 000 emplois de chercheurs.

Le gouvernement français a, plusieurs fois, confirmé cet objectif de 3 %. C'était d'ailleurs le seul chiffre cité par Raffarin lors du discours de politique générale en juillet 2002.

Pour notre pays, cela signifie un accroissement de 10 % par an des dépenses de recherches publiques et privées, tant civiles que militaires. En terme d'emploi, cela se traduit par 100 000 créations d'emplois pour les personnels de recherche dont 50 000 chercheurs au sens large (chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de recherche).

Le taux annuel de création devrait approcher les 4 %. Compte tenu des départs à la retraite situés entre 3 et 4 %, le taux annuel de recrutement devrait être entre 7 et 8 %. Pour les EPST, il faudrait plus que doubler le rythme actuel des recrutements.

Les budgets 2003 et 2004

Ces budgets de la recherche votés par le Parlement ont été catastrophiques. Nous ne reviendrons pas en détails sur ce point qui a été le centre du mouvement « Sauvons la recherche ».

Pour la recherche :

objectif

3 % du PIB

Rappelons que le recul par rapport à 2002 et les annulations de budget pour ces deux années représentent plus d'un demi milliard d'euros. Le gouvernement a réduit les emplois statutaires et créé des emplois contractuels de CDD.

Le SNCS et les organisations syndicales de la recherche ont appelé à une manifestation le jeudi 20 mars 2003. Pour Paris, le cortège de plusieurs milliers de personnes allait des Saints Pères au ministère de la Recherche. En fait, ce 20 mars, marque le début du mouvement des chercheurs qui aboutira aux Etats généraux de Grenoble, un an et demi plus tard.

La situation catastrophique du recrutement à l'Inserm où le tiers des concours n'a pas pu être ouvert, a été le déclencheur de la crise ouverte. Les syndicats ont appelé à des rassemblements le 5 décembre au ministère de la Recherche et le 10 décembre à l'Inserm à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration.

La pétition « Sauvons la recherche »

Début janvier, cette pétition est lancée et bénéficie d'un large soutien. Le 29 janvier, l'intersyndicale appelle à une manifestation de Jussieu à Matignon.

L'appel à démission des responsabilités administratives des directeurs d'unité a donné lieu à un débat au sein du bureau national.

Très rapidement, les syndiqués du SNCS ont soutenu le mouvement et ont participé activement au sein de SLR, aussi bien au niveau national qu'au niveau local. Les relations entre les syndicats et SLR se sont rapidement organisées, néanmoins, on a pu noter des différences selon les syndicats. Le SNCS a été celui qui, par l'action de ses militants, a été le plus actif dans le mouvement.

Le SNCS a porté une appréciation positive sur les Etats généraux de Grenoble. Le rapport communiqué le 9 novembre au gouvernement constitue une base sérieuse pour l'écriture de la future loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOP). Ce serait une erreur politique grave si le gouvernement s'écartait des conclusions des Etats généraux.

>>>

>>>

Le budget 2005
Ce budget voté par le Parlement est un désaveu de l'engagement politique pris par le Premier ministre. Le milliard supplémentaire annoncé est en trompe-l'œil. Le budget civil de recherche et développement (BCRD) est effectivement augmenté de manière significative mais cette augmentation ne représente qu'une grosse moitié des pertes budgétaires accumulées en 2003 et 2004. Pour atteindre les 3 % du PIB en 2010, les dépenses de recherche devraient croître annuellement de 3,5 milliards d'euros dont 1,6 milliard au titre du secteur public et 1,9 milliard au titre du privé. Nous sommes loin du compte surtout quand on sait que le secteur privé a moins investi dans la recherche en 2003 (18,5 milliards) qu'en 2002 (19,1 milliards).

Du point de vue de l'emploi public, la situation est très mauvaise. Exceptés les 150 postes de maîtres de conférences disponibles à partir du 1er septembre 2005, il n'y a aucune création de postes statutaires dans les EPST, pire le gouvernement a rajouté 300 nouveaux CDD qui s'ajoutent à ceux créés depuis 2002.

Le projet du CNRS
Dès sa nomination en août 2003, le nouveau directeur général du CNRS entreprend d'écrire un projet de réforme pour l'établissement.

Ce document analyse relativement clairement la situation de la recherche française, reconnaît la place des organismes de recherche, des universités, la nécessité des chercheurs à temps plein avec un statut de fonctionnaire.

Par contre, il est totalement inacceptable quant aux solutions proposées : repliement de l'établissement sur les axes prioritaires, réduction du nombre de chercheurs permanents, organisation du CNRS sur une base territoriale, abandon de la référence disciplinaire, mise en place d'une évaluation hiérarchique, remise en cause de l'indépendance du Comité national, de sa composition et de ses principales prérogatives, etc.

Cela a amené, la Commission administrative du syndicat à condamner ce projet et en rédamer son retrait. Lors de la réunion des nouveaux élus du Comité national à Bellevue, a été lancé l'appel de Bellevue pour rejeter ce projet et réclamer de réelles réformes. Notre action sur le projet « Larrouturou » a été gênée du fait de la mobilisation des militants pour les Etats généraux et de la position du Sgen-Cfdt, qui ne veut pas s'opposer clairement à ce projet de réforme.

À l'Inserm, un autre projet de réforme est proposé par son directeur général tout aussi inacceptable que celui du CNRS (cf. rapport d'activité du bureau national Inserm).

L'Europe et la recherche

Lors du dernier congrès un texte à propos de l'aspect européen de la recherche avait été préparé. Il n'avait pas été adopté. Outre que le texte en question pouvait être amélioré, cet événement est en fait caractéristique de la situation par rapport à l'Europe, et de son évolution dans le syndicat et ailleurs. En effet dans les dernières années, l'attention que nous avons portée aux projets européens s'est accrue. Certains ont émis de vives inquiétudes sur la manière dont les évolutions semblaient envisagées par les institutions européennes, d'après les informations qu'elles diffusent.

Lors d'une entrevue intersyndicale à SOLEIL en mai 2004, le commissaire Busquin a confirmé ces inquiétudes par exemple en évoquant l'incompatibilité entre excellence et égalitarisme dans le développement, la nature temporaire de l'activité de recherche à plein temps, l'évolution globale vers la recherche finalisée. Le modèle français est-il trop atypique pour survivre ou est-ce plutôt une normalisation libérale qui profite de l'internationalisation pour s'imposer sous couvert de modernisme et de bonnes pratiques de gestion ?

Inversement, d'autres rendent légitimement hommage au soutien qu'apportent à de nombreuses activités de recherche publique les structures européennes et les personnes qui s'y consacrent. La crainte de voir fragilisée l'essence du projet européen pourrait même justifier du refus d'en discuter trop âprement les détails, avant que les institutions européennes ne soient suffisamment établies. Et ensuite… sera-t-il trop tard ? C'est typiquement le même genre de discussion qui a lieu à plus grande échelle autour du traité-constitution. Cette divergence sur l'objectif n'a probablement pas accéléré la mise en place d'une organisation plus large et plus cohérente au sein du SNCS, mais on peut noter certaines réalisations : un numéro de la VRS, avec une certaine recherche de pluralité des points de vue, qui a pu paraître quelques semaines avant les élections européennes, plusieurs séminaires dans le forum social européen à Paris (voir compte rendu de Luc Brossard sur le site web du syndicat, rubrique activités internationales).

Pierre Coirier réalise un suivi critique des textes qui ont trait à la recherche au niveau européen, ce qui va alimenter un dossier spécifique qui sera bientôt disponible sur le site web du SNCS.

La transition de phase vers l'Europe suppose de réaliser l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde, ce qui conduit à développer fortement la recherche (passage à 3 % du PIB en 2010, avec 700 000 chercheurs en plus). La recherche est donc un paramètre essentiel du modèle de développement européen à court et moyen

>>>

>>>

terme, mais aussi une zone d'expérimentation du fonctionnement européen, notamment pour les statuts des salariés, le fonctionnement du service public et sa « modernisation » (agences d'évaluations ?), la mobilité, la protection sociale.

Le SNCS a donc une vocation particulière à porter son attention sur les projets européens, qui de toute manière, influencent fortement le contexte de la recherche en France. Plus de contacts ont d'ailleurs eu lieu et contribuent à une meilleure prise en compte de la recherche au niveau de l'IE ou des points de vue du SNCS dans des réunions européennes. Ce mandat a donc permis d'avancer dans le SNCS sur la question de l'Europe. C'est un pas indéniable dans le bon sens mais il faut noter que l'ampleur de la tache reste énorme ce qui imposerait à la fois une répartition et organisation plus large au sein du SNCS, de la FSU.

La vie interne du syndicat

Le 41ème congrès avait été marqué par un excellent travail sur le thème sciences et société et sur la remise à jour de notre plate-forme revendicative. Ce congrès avait aussi voulu relancer la vie interne du syndicat et avait proposé un certain nombre de réformes.

Crise du militantisme ?

Le nombre d'adhérents au cours des 4 dernières années approche 1400 (cf. tableau 1 ci-dessous).

Il faut surtout noter que le nombre de nouveaux adhérents est en forte augmentation et qu'il doit en être de même du nombre de départ. Le nombre de retraités représente plus de 10 % des cotisants.

Il faut souligner que si l'érosion de nos adhérents semble être stoppée, celle-ci est importante sur le long terme. En 1977 nous avions 3600 adhérents avec un taux de syndicalisation de 41 %, en 1987, 1690 adhérents et un taux de 13,5 %, en 1997, 1442 adhérents, et un taux de 10,4 %. Nous n'avons pas réalisé l'objectif que nous nous étions fixé de 1500 adhérents.

Les tableaux 2 à 5 reportent les résultats aux différentes élections du CNRS, de l'Inserm et de l'IRD (cf. p. 7). A l'exception du collège A1 au CS de l'Inserm, les résultats obtenus par le SNCS et le Snesup sont en forte progression. Le SNCS obtient environ 50 % des suffrages des chercheurs.

Si le nombre de syndiqués au SNCS semble être grossièrement stable depuis une dizaine d'année, nous nous inquiétons, comme nous l'avions signalé précédemment, de la crise du militantisme qui nous touche. Le devenir du SNCS est en cause si nous n'arrivons pas à mobiliser rapidement de jeunes camarades. La réactualisation de notre plaquette de syndicalisation n'a toujours pas été faite.

Les relations intersyndicales

Notre participation à la vie fédérale de notre fédération est quasiment inexistante. Cela pose un grave problème car on n'utilise pas le relais de notre fédération pour poser les problèmes de la recherche et des personnels. Inversement, nous ne sommes pas suffisamment porteurs dans notre syndicat des débats fédéraux.

Ainsi un gros effort a été fait par la FSU pour mobiliser les personnels sur la réforme des retraites. Cette mobilisation qui a été très suivie par l'ensemble des syndiqués de la FSU, ne l'a pas été par ceux du SNCS.

Nos relations avec le Snesup, au niveau national, se sont nettement améliorées. Le large mouvement du début de l'année y a d'ailleurs fortement contribué. Il serait nécessaire que les syndicats qui agissent dans le champ de la recherche et de l'enseignement supérieur se coordonnent mieux au sein de la FSU.

Le SNPCEN-FSU qui syndique uniquement des ingénieurs et techniciens de l'IN2P3 a décidé de mettre la clé sous la porte, sans donner aucune directive à ses d'adhérents. Nous sommes prêts à les accueillir au sein du SNCS en leur proposant de se regrouper avec les ITA syndiqués aux SNCS.

>>>

1 LES ADHERENTS AU SNCS

Tableau 1 : évolution du nombre d'adhérents depuis 2001.

	actifs	retraités	total	au 1er décembre	nouveaux adhérents
2001	1 232	120	1 352	1 255	56
2002	1 267	131	1 398	1 323	72
2003	1 240	145	1 385	1 225	85
1/12/04	1 141	149	1 290	1 290	110

>>> Au cours de ces deux années, l'intersyndicale recherche a eu une forte activité. Les deux intersyndicales, recherche d'une part et enseignement supérieur d'autre part, ont décidé de se réunir en une seule. Les syndicats et certaines associations ont réussi à tenir des assises intersyndicales de la précarité dans la recherche et l'enseignement supérieur les 22 et 23 septembre à la Sorbonne. Il a été décidé de la mise en place d'un Observatoire de la précarisation dans la recherche et l'enseignement supérieur (OPRES).

Les instances du SNCS

Depuis le dernier Congrès, la Commission administrative se réunit tous les deux mois sur une journée et demie. Elle peut décider de CA supplémentaires si l'actualité l'exige. Tel a été le cas une fois cette année. Un CSN s'est tenu avec peu de participants depuis le dernier congrès (10-11/10/2003).

Le BN juge le travail de la CA beaucoup plus productif. Les débats sont intéressants et ils sont concrétisés par des motions de CA, ce qui n'avait pas toujours été le cas lors de la précédente mandature. Par contre, nous avons régulièrement des problèmes de quorum et l'âge moyen de la CA est beaucoup trop élevé. Le Bureau national avait été relativement renouvelé avec l'arrivée de nouveaux camarades. Il se réunit régulièrement tous les jeudis après-midi. Sur les douze membres du BN et les 7 associés, soit 19 participants potentiels, seuls une dizaine suivent régulièrement les travaux. Là aussi il faut noter que la moyenne d'âge est beaucoup trop élevée. Les sexagénaires sont largement sur-représentés. Il avait été proposé que le BN se réunisse les jeudis après-midi pour permettre aux membres du BN en région de monter (notamment les veilles de CA). Cette expérience n'a pas été concluante. Le BN joue un rôle important dans la préparation active et relativement efficace des réunions dans les instances : Conseil d'administration, Conseil scientifique, CTP, etc. Il faut remar- >>>

2 LES ELECTIONS

Les tableaux 2 à 5 reportent les résultats aux différentes élections du CNRS, de l'Inserm, de l'IRD et de l'Inria.

Tableau 2 : résultats obtenus par le SNCS (A1, B1, C et CAES) et le Snesup (A2, B2) lors des élections au CNRS

CNRS	Comité national										CAES	
collège	A1		A2		B1		B2		C		unique	
année	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2000	2004
pourcentage	39,0	47,8	23,2	34,8	48,0	56,5	41,0	57,8	-	0,8	17,3	16,0
élus	61	65	32	41	57	82	33	43		1	5	5

Tableau 3 : résultats obtenus par le SNCS lors des élections à l'Inserm

Inserm	Conseil scientifique				CAP						CSS			
collège	A1		B1		DR		CR		IR		A1		B1	
année	1999	2003	1999	2003	2001	2004	2001	2004	2001	2004	1998	2003	1998	2003
pourcentage	51,2	37,6	42,6	46,3	50,5	54,5	45,3	48,6	6,0	-	51,5	55,9	51,5	81,4
élus	2	2	2	2	3	3	3	3	-	-	12	16	16	27

Tableau 4 : résultats obtenus par des listes communes SNCS-Snesup (Conseil scientifique) et le SNCS (Conseil d'administration) lors des élections à l'IRD

IRD	Conseil scientifique						Conseil d'administration		CAP	
collège	A		B		C		Chercheur		Chercheur	
année	2000	2004	2000	2004	2000	2004	2001	2004	2001	2004
pourcentage	17,8	22,9	14,3	27,2	-	3,6	27,1	24,2	28,2	23,5
élus	1	1	1	2		1	1	1	3	2

Tableau 5 : résultats obtenus à Inria

Inria	Conseil administration		Conseil scientifique		Commission d'évaluation		CTP**	
Collège								
année	2001*	2002	1999	2002	1999*	2002	2001	2003
pourcentage	100	54,3		61,3	100	51,8	65,2	49,0
élu		1		2		6		2

* pas de liste CFDT

** en 2003, les modalités d'élections ont changé au profit d'une élection de représentativité incluant les non titulaires. Le SNCS a présenté une liste commune Chercheurs/ITA avec le SNTRS.

>>>

quer que nous n'avons pas assuré le lien avec les Conseil scientifiques de département (CSD) du CNRS.

Sections locales et comités de liaison

Avoir des sections locales militantes est indispensable au syndicat. Sur ce point, malgré nos engagements du dernier Congrès, nous n'avons absolument pas progressé. La situation devient dramatique. Ce sont les sections locales qui nous fourniront les militants de demain. À l'heure actuelle, seule la section de Montpellier remplit ce rôle, quelques autres sections ont une activité intéressante et plus ou moins soutenue mais la plupart d'entre elles ne se réunissent plus.

Les Comités de liaison sont un autre point faible du syndicat et une autre urgence urgentissime pour lesquels le Congrès devra donner des mandats impératifs. Les liens avec les élus ont été bien assurés avec le bureau national grâce à notre participation active au sein de la CPCN.

Presse et communication

Le dernier congrès nous avait demandé de renouveler notre presse et notre communication interne et externe. Après quelques avatars tout à fait normaux dans ce genre de mutation, une nouvelle maquette de la VRS est sortie en août 2003. Cette VRS a été bien accueillie par la plus grande partie des syndiqués. Elle commence à être connue en dehors du syndicat. Aujourd'hui, nous publions quatre numéros par an. Nous tentons de rentabiliser la VRS avec notamment une diffusion militante dans les librairies et le concours d'une régie publicitaire. Il faudra attendre encore une bonne année pour savoir si nous avons réussi.

Le BI a été rénové et le nouveau site web a été mis en place à la fin de l'été. Par contre sa rénovation n'est toujours pas terminée. Il faudra rapidement le rendre opérationnel. Aujourd'hui on ne peut se passer d'un site web performant qui est une vitrine pour notre syndicat. Le SNCS-HEBDO n'est pas toujours hebdomadaire et souffre du manque d'écrivains. Les comptes rendus de BN sont assez régulièrement adressés à tous les militants, ceux de la CA ont manqué de régularité.

> Les sections locales fourniront les militants de demain

L'action sociale

Tout agent de l'État travaillant à temps plein perçoit une rémunération qui devrait lui permettre de tenir son rang dans la société et de mener une vie décente. Or tel n'est souvent pas le cas. Chacun d'entre nous est soumis à des conditions de travail, de vie et de santé qui lui sont propres et qui peuvent engendrer des charges financières auxquelles la rémunération peut se révéler insuffisante pour les assurer. Ainsi est née l'action sociale dans la fonction publique sous la pression des organisations syndicales. Elle est dotée de moyens à la fois financiers et humains gérés par les administrations sous deux formes : l'une est directe et l'autre est confiée au personnel à travers une association.

Impact des rémunérations sur le recours à l'action sociale.

Il est évident que le degré de recours à l'action sociale est corrélé au niveau des rémunérations et à l'importance des charges auxquelles les agents sont soumis. Ainsi le fait d'une évolution des rémunérations très inférieure à l'augmentation du coût de la vie accroît le recours aux moyens de l'action sociale, comme on le constate au CNRS sur la période 2002-2003. Nos organisations syndicales se doivent d'intégrer cette donnée dans leurs négociations avec l'État et ses établissements.

Dans quelles instances le SNCS intervient-il ?

Comme les établissements de recherche dépendent du ministère de la Recherche, une intervention globale peut être conduite à ce niveau. Dans les établissements de recherche (CNRS, Inserm, Inria et IRD), auxquels appartiennent nos adhérents, les lieux d'intervention dépendent de la structure propre à chaque établissement selon laquelle est organisé le service d'action sociale.

À titre d'exemple, au niveau national du CNRS, l'action sociale dépend de la direction générale à travers la direction des ressources humaines et du bureau de la politique sociale. La direction générale soumet la politique sociale au Conseil d'administration de l'établissement qui statue sur les moyens dévolus à l'action sociale. La direction des ressources humaines présente son projet pour avis au Conseil technique paritaire, projet qu'elle a élaboré avec le bureau de la politique sociale après avoir pris les avis de la Commission nationale de restauration et de la Commission nationale d'action sociale. Le bureau de la politique sociale prend connaissance des comptes rendus émanant des délégués régionaux.

Au niveau régional du CNRS, la mise en application de la politique nationale dépend du délégué régional. Les délégués régionaux rédigent leur compte rendu à partir

>>>

>>> de ceux des Commissions régionales d'action sociale et des Comités de surveillance de la restauration eux-mêmes aidés par ceux des Comités de Gestion Paritaires.

Sauf au Conseil d'administration où la représentation du personnel est très minoritaire, au CTP, aux Commissions nationales et régionales d'action sociale les représentations de l'administration et du personnel sont à égalité ; celles du personnel sont confiées à des représentants syndicaux. Il est donc de la plus grande importance que les besoins sociaux soient discutés dans les sections syndicales pour que nos représentants s'estiment mandatés par leur base dans les revendications qu'ils expriment dans ces instances.

Domaines de l'action sociale

Au CNRS, la direction répartit le champ de l'action sociale en deux domaines à savoir : le domaine administré par la direction générale et celui administré par une association du personnel, le Comité d'action et d'entraide sociales du CNRS (CAES). Dans le domaine relevant de la direction générale, il y a lieu de distinguer le secteur directement géré par l'administration de celui sous convention gérée par le CAES. Ainsi dans le secteur géré directement par la direction générale nous trouvons :
- la restauration sociale (propre, hébergée et titres repas) ;
- la médecine de prévention ;
- le logement (aide à l'accession à la propriété, réservation de droits pour des locations) ;
- le handicap (aménagement de postes et de conditions de travail) ;
- l'accompagnement de la mobilité (prêts à la mobilité, prêts bonifiés d'accession à la propriété « mobilité géographique ») ;
- l'enfance (allocation pour frais de garde, aide jeunes handicapés et aux parents en repos, réservation en crèche, centres de loisirs) ;
- la solidarité (aide exceptionnelle, contrat emploi solidarité) ;
- les actions régionales (crédits d'innovation sociale régionale, fonctionnement des Commissions régionales d'actions sociales) ;
- les actions nationales diverses (Commission nationale d'action sociale, partenariat avec l'ADIL 75 « Conseil en logement », partenariat avec le Cabinet notarial « CYWIE » accessible à l'ensemble des agents de l'Ile-de-France).

Dans celui, sous convention, géré par le CAES :
- la solidarité (titres emploi service, la bonification des prêts d'accession à la propriété, les chèques vacances) ;
- l'amélioration de l'habitat ;
- l'enfance (subventions administratives pour les séjours enfants et adolescents pendant les vacances scolaires, y compris pour les jeunes atteints d'un handicap) ;
- l'aide en faveur des comités locaux d'action sociale.

Dans le domaine sous administration du CAES, on trouve :
- les 20 régions et leurs CLAS ;
- la culture (manifestations culturelles et bourses jeunes) ;
- la communication (CAES Mag, catalogues enfance et vacances, site web) ;
- l'enfance (centres de loisirs éducatifs, séjours en colonies) ;
- les vacances (centres propres, en convention avec des associations ou des comités d'entreprise et les voyages surtout à l'étranger) ;
- la solidarité et le handicap ;
- le sport.

La plupart des activités proposées par le CAES font l'objet de tarifs dégressifs afin d'être accessibles à tous les agents. Le CAES administre en toute indépendance de la direction générale une subvention annuelle pour activités diverses.

Quelques données budgétaires

Pour 2003, le budget global du CNRS s'élevait à 2,5 milliards d'euros, les dépenses du personnel à environ 1,5 milliard et le budget de l'action sociale à 29 millions. Dans ce budget, la restauration émarge pour 1, 8 million, la subvention pour activités diverses du CAES pour 4,8 millions, la médecine de prévention pour 2,2 millions, les infrastructures pour 877 521 €, les prêts primo accession à la propriété pour 900 000 €, la réservation de logements pour 215 527 €, les aides exceptionnelles pour 231 304 €, le handicap pour 238 736 €, les prestations sociales pour 597 603 €.

L'Inria

L'essentiel des activités de la section Inria du SNCS se fait en commun avec le SNTRS-CGT et parfois avec le Sgen-CFDT. Sans PDG à la tête de l'Inria, il y a eu peu de discussions direction/syndicats pendant cette longue période, de juillet 2003 à mai 2004.

Contrat quadriennal 2000-2003

La direction de l'Inria souhaitant lancer un nouveau contrat quadriennal, les organisations syndicales ont développé de nombreuses actions pour que soit réalisé un bilan critique du contrat quadriennal 2000-2003. Nous avons particulièrement insisté sur les aspects de la croissance et de la gestion de l'institut : nombreuses interventions et assemblées du personnel pour s'inquiéter de la situation de l'Inria au terme de ce premier contrat quadriennal, réalisation d'un questionnaire sur l'évolution des conditions de travail et la réalisation de l'objectif affiché : « *La mise en place d'une politique de ressources humaines plus dynamique, l'amélioration du fonctionnement interne de l'Institut, le renforcement de son attractivité sont des conditions essentielles au bon fonctionnement et à la croissance de l'institut*. ».

Les réponses à ce questionnaire ont confirmé une forte dégradation des conditions de travail et une certaine démotivation. Elles ont mis en évidence une gestion qui n'est >>>

>>>

pas à la hauteur de la croissance très (trop) rapide mise en oeuvre par la direction et le ministère, en particulier la trop faible croissance du nombre de postes « opérationnels » au profit d'une structure de direction pléthorique et inefficace. Elles ont également permis aux organisations syndicales d'étayer une demande de la mise en place d'un plan d'urgence sans être au final réellement entendues. Devant le peu de réponse de la direction, les organisations syndicales ont appelé les personnels à une manifestation lors du CA de mars 2003.

Evolution de l'évaluation
Dans le cadre de sa politique visant à l'excellence et en réponse à la demande du « Visiting Committee », B. Larrouturou a annoncé une augmentation du nombre d'experts extérieurs étrangers pour l'évaluation des projets. Pour permettre la participation de ces étrangers non francophones, il a demandé la rédaction des rapports d'activités ainsi que la tenue des séminaires d'évaluation et du Conseil scientifique en anglais.

Le SNCS est intervenu au Conseil scientifique pour s'opposer à l'augmentation du nombre d'experts extérieurs et à l'abandon du Français. Une pétition intersyndicale à destination de la direction a été proposée en novembre 2003 à la signature de nos collègues de l'unité de Rocquencourt (191 signatures), mais n'a pu être remise à la direction à cause de la très longue vacance du poste de PDG.

Aspects budgétaires
Après 3 ans de croissance budgétaire rapide associée à la signature du contrat quadriennal 2000-2003, pour le projet de budget 2003, l'Inria se retrouve dans la même situation que les autres EPST. Les organisations syndicales de l'Inria ont rappelé une fois encore à cette occasion le besoin d'un fort soutien récurrent et la nécessité d'agir pour défendre la progression globale du budget de l'Etat affecté à la recherche publique, ainsi que leur opposition au développement de la précarité sous toutes ses formes (ingénieurs associés, CDD, post doctorants, MOO, statuts réunis récemment sous la dénomination de « ACET » (sic), Agent en contrat d'emploi temporaire).

Plan stratégique 2004-2007
Lors du lancement du nouveau plan stratégique (2004-2007), les organisations syndicales et les personnels de l'Inria se sont opposés à la volonté de B. Larrouturou d'assigner à chaque unité de recherche une couleur thématique prioritaire, ainsi qu'à sa volonté de casser les équipes communes avec le CNRS pour ne garder que des unités mixtes Inria-Université après des années d'incitation à la création d'UMR. Ce plan a finalement été approuvé le 30 juin par le comité technique paritaire (par 10 voix pour et 8 voix contre) et le 1er juillet par le conseil d'administration de l'Inria (à l'unanimité moins une voix contre et 4 abstentions).

Hygiène et Sécurité
Un représentant SNCS siège au CNHS et le SNCS participe au CHS des unités de recherche.

Retraites
Mouvement relativement fort avec le SNTRS et le Sgen, organisation d'assemblées générales, participation aux différentes manifestations. La position de la CFDT nationale a amené la dissolution de la section locale CFDT de Rocquencourt.

Mouvement sur la recherche
Le SNCS de l'Inria a pris une part active pour faire connaître le mouvement et centraliser les signatures des engagements de démissions des chefs de projets/équipes et responsables permanents (90 au total). Des assemblées générales ont été organisées pour animer le débat et la mobilisation. Ensuite, des syndiqués SNCS ont participé individuellement à différents comités de site et Cloegs, mais la dispersion géographique n'a pas permis la mise en place d'un comité spécifique Inria. Au sein du Cloeg IdF Sud-Ouest, le SNCS a contribué par la gestion du site Web de centralisation des documents. Trois syndiqués SNCS de l'Inria ont participé aux assises à Grenoble.

Election des représentants du personnel
La quasi-totalité des instances de l'Inria a été renouvelée en 2002. Le SNCS a présenté des listes pour toutes ces instances : Conseil d'administration et Conseil scientifique du 22 novembre 2002, Commission d'évaluation du 2 juillet 2002 et CTP du 28 janvier 2003 (voir tableau 5 p. 11). Pour le CTP, les modalités d'élections ont changé au profit d'une élection de représentativité incluant les non titulaires. Le SNCS a présenté une liste commune chercheurs-ITA avec le SNTRS à ces élections.

Deux syndiqués SNCS sont aussi élus au bureau de l'Association de gestion des oeuvres sociales (AGOS).

L'Inrap

Le 17 janvier 2001 a été votée, pour la première fois en France, et après de longues années d'attente et de concertation avec les personnels de l'archéologie et le ministère de la Recherche (et un an de débats parlementaires et sept navettes entre l'Assemblée nationale et le Sénat), une loi réglementant les modalités de l'archéologie préventive en l'intégrant explicitement dans le champ de la recherche et, conformément à la Convention de Malte (1) dans celui du service public. Le 16 janvier 2002, les décrets d'application étaient promulgués et le premier février 2002, l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) voyait le jour (2).

>>>

>>> Huit mois après, dans la nuit du 15 novembre 2002, sous l'impulsion du Député-maire de Bergerac Daniel Garrigue, l'Assemblée nationale a voté un amendement à la loi du 17 janvier 2001 sur l'archéologie préventive réduisant de moitié le taux de la redevance pour les opérations de fouilles d'archéologie préventives. Malgré un mois de forte mobilisation et à la suite des prises de position du Gouvernement et du vote au Sénat du retrait de l'amendement « Garrigue » et, contre toute attente, la commission mixte paritaire Sénat-Assemblée nationale pour le PLF 2003 adoptait le 12 décembre un amendement réduisant finalement de 25 % la redevance pour l'archéologie préventive.

Les raisons de cet amendement sont multiples. Ainsi le député Garrigue affirmait-il : « que l'archéologie préventive coûte trop cher, et empêche du coup d'autres investissements », il se déclarait être : « contre la loi du 17 janvier 2001, contre le caractère systématique des fouilles préventives, contre le monopole de l'Inrap et l'ampleur de l'activité de l'Inrap depuis sa création. » (3)

Les archéologues ont, pendant près d'un an, occupé le devant de la scène, et après le plus long combat de leur histoire, assisté au démantèlement de leur discipline. La loi votée en août 2003 a remis en cause une grande partie des acquis de la loi de 2001.

Cette loi prévoit de financer les fouilles d'archéologie préventive, non plus par une participation obligatoire (fiscale) des aménageurs mais par une facturation aux aménageurs pour service rendu, négociée au coup par coup. Cela signifie que la fouille n'est plus considérée comme une activité d'intérêt général (sauvegarde du patrimoine, activité de recherche), mais comme une activité économique d'intérêt particulier ; débarrasser le sol des vestiges archéologiques qu'il contient, et qui gênent l'aménageur.

Il faut réaffirmer que les fouilles archéologiques (préventives ou programmées) ne sont pas une activité économique ; elles s'exercent au profit de la communauté toute entière. Au même titre que la protection de l'environnement, elles constituent les éléments d'une politique d'intérêt général.

Mais, comme l'implique le schéma du ministère de la culture, les fouilles archéologiques préventives sont regardées comme une activité économique, et devraient se conformer aux règles communautaires de la concurrence commerciale (à ne pas confondre avec l'émulation scientifique entre institutions ou services archéologiques).

Premier février 2002 : naissance de l'Inrap

Les conséquences sont lourdes, autant pour les services de l'Etat et les équipes de recherche que pour les services archéologiques des collectivités territoriales et les non-professionnels.

La loi de 2003 a pour conséquence de découper la chaîne scientifique : on peut avoir un diagnostic fait par une collectivité, suivi d'une fouille faite par une société privée financièrement la « moins disante », puis une étude scientifique faite (comme le prévoit la loi dans tous les cas) par l'Inrap.

Elle ne diminue pas le déséquilibre entre rural et urbain, reproché à la loi de 2001, puisque la nouvelle taxe applique le même taux (0,32 € du mètre carré) à tous les aménagements, alors qu'un aménagement en ville est d'une surface très réduite, et d'un rapport financier élevé.

Elle considère que la réalisation des opérations de fouilles d'archéologie préventive incombe à l'aménageur. La fouille n'est donc plus considérée comme une activité d'intérêt général (sauvegarde du patrimoine, activité de recherche), mais comme une activité économique d'intérêt particulier (celui de l'aménageur).

Elle menace le fonds de péréquation national du fait des nombreuses exonérations prévues. Surtout, et comme l'ont affirmé toutes les instances scientifiques, lorsque les entreprises privées sont soumises à la pression de la rentabilité, elles perdent les contacts avec le milieu scientifique, et la qualité s'en ressent inexorablement après quelques années, voir quelques mois.

Comme l'avait prévu l'intersyndicale tout au long des entrevues avec le ministère de la Culture, le montage financier mis en place en 2003/2004 n'est pas viable ; c'est pourquoi, en mars 2004, après des élections régionales, le nouveau ministre de la culture, Renaud Donnedieu de Vabres, annonçait, à l'occasion des rencontres bilatérales avec les syndicats : « *Je crois que nous n'allons pas pouvoir échapper à une modification législative*. » Le 29 juillet 2004, le Parlement adoptait un nouvel amendement (dit amendement Marini) qui sera publié le 9 août. Il bouleverse, aujourd'hui, à nouveau le financement de l'archéologie préventive.

Affaire à suivre.

>>>

>>> **Les ingénieurs**

C'est à la demande d'ingénieurs (ingénieurs de recherche, d'études, assistant ingénieur), souhaitant intégrer la stratégie de défense du personnel dans une stratégie de défense de la politique de recherche fondamentale, que le SNCS a ouvert son champ de syndicalisation aux ingénieurs, lors de son 40e congrès.

Les ingénieurs qui ont adhéré par la suite sur cette base (une trentaine), se sont réunis depuis le début de l'année en section informelle pour mettre en œuvre la motion du 41e congrès, à partir de leur situation spécifique. Plusieurs tâches ont déjà été réalisées.

Tout d'abord, en ce qui concerne la préparation des élections au Comité national de la Recherche scientifique, trois listes ont été présentées (sections 17, 29, 34). Un candidat (Richard Walter) a été élu dans la section 34. Une plate-forme revendicative a également été élaborée. Face à la multiplication des statuts et à la diversification des tâches et des compétences demandées aux ingénieurs, nous défendons des exigences fédératrices :

- instauration, parallèlement à l'évaluation hiérarchique, d'une évaluation rigoureuse, transparente, par des pairs élus, de l'activité de l'agent sur la base d'un rapport scientifique. Pour prendre en compte la contribution de l'agent au projet de son laboratoire, cette évaluation doit pouvoir être effectuée par le comité évaluant par ailleurs l'activité du laboratoire ;

- tout ingénieur a droit de signer les publications et à bénéficier de la propriété intellectuelle, en fonction de sa participation aux résultats ; il doit être systématiquement consulté sur l'élaboration des projets auxquels il est appelé à contribuer ;

- chaque ingénieur doit pouvoir faire un plan de carrière et bénéficier de la formation professionnelle correspondante. Leur participation aux congrès doit être reconnue, comme pour les chercheurs, comme un droit relevant de la formation professionnelle ;

- les promotions doivent être fondées sur la compétence professionnelle acquise et non pas sur les seuls besoins en postes des laboratoires ;

- les relations entre chercheurs et ingénieurs, sont caractérisées par la collaboration et des échanges de points de vue sur les stratégies de carrière et de laboratoire ; elles doivent se traduire par la mise en place de passerelles entre les corps de chercheurs et d'ingénieurs.

Le but de la section est maintenant de structurer un réseau de correspondants « ingénieurs » dans les sections et les comités de liaison du syndicat, pour entreprendre réellement une syndicalisation efficace dans cette catégorie de personnel, qui est encore trop souvent oublié dans nos actions et nos discours syndicaux.

La section se propose de mettre en place des outils informatiques qui permettent d'animer une collectivité dispersée : un bulletin électronique, une liste de discussion, une page spécifique sur la toile, présentant des informations complètes sous formes de fiches sur les statuts, les obligations, les droits et les pratiques, la diffusion des comptes rendus de ses réunions. Pour la réalisation de ses tâches, la section demande que sa création, votée par la Commission administrative (CA) à titre provisoire (article 4 du règlement intérieur), soit confirmée par le 42e Congrès et qu'un siège lui soit réservé à la CA au titre de l'article 6 des statuts.

La trésorerie

Les comptes du syndicat seront arrêtés fin décembre 2004. Ce rapport d'activité de la trésorerie n'est donc pas un état financier final, mais néanmoins les grandes lignes en sont valables.

La trésorerie a, ces deux dernières années, fonctionné de façon plus «gestionnaire», établissant des prévisions, et fixant des indications et des limites, aux dépenses du syndicat. Ceci est dû, en très grande partie, au travail de la trésorière adjointe, Josette Sainte Marie, de Tessia N'Goyo qui s'est dotée d'outils plus performants et grâce à l'aide d'Annie Huet dans son travail de gestion. Pour la première fois, nous payons sans retard notre cotisation FSU, et ceci a pour conséquence que les comptes qui seront présentés au Congrès seront des comptes «plus finis».

Première remarque : nos effectifs stagnent voire régressent et vieillissent. Le phénomène n'est pas réservé au SNCS, les autres syndicats n'y échappent pas mais il prend, en notre cas, une signification particulière compte tenu de nos «bons» résultats électoraux.

En clair, nous n'engrangeons pas en adhésions ce que nous récoltons en voix. Ceci est particulièrement probant eu égard à notre place dans le mouvement du printemps et de l'an dernier. Il faut sans doute y voir l'investissement préférentiel des jeunes, ici comme ailleurs, dans des structures ad hoc comme SLR, mais aussi la CJC, etc. Ceci reste un problème à débattre dans la commission Vie interne de notre congrès.

Par ailleurs et en plus, la VRS, unanimement soulignée comme positive, ne nous a guère aidé à recruter. Cette situation reste problématique. Le syndicat a frôlé une crise financière gravissime lors du lancement de la nouvelle VRS, qui, on le sait, si elle avait continué telle qu'elle a été prévue, nous aurait menés à la faillite pure et simple. >>>

>>> Les faits ayant donné raison au trésorier sur les projets de l'ancien directeur de la rédaction, la formule actuelle de la VRS envisagée mi imprimée, mi «électronique sans rentrée financière de la publicité», est une base plus saine de gestion. Nous sommes obligés de constater que la publicité ne rentre pas comme nous l'espérions. Ce qui montre bien, au passage, combien certaines projections étaient irréalistes. La VRS reste un sujet « tendu » et « pompe » sur nos finances.

Autre facteur de dépenses incontournables mais à gérer au plus près : les voyages. Les réunions coûtent de plus en plus cher, a fortiori si elles sont un succès. Ce que nous pouvons apprécier, bien évidemment. La grande réunion des élus qui a lancé «l'appel de Bellevue» a été un succès mais a eu également un coût sans précédent : or il est clair que nous avions besoin de cette réunion et il en faudra sans doute d'autres. Aussi, est-ce un devoir de la trésorerie d'attirer l'attention de tous les camarades sur la nécessité de surveiller les frais de déplacement. Rappelons les règles de défraiement des voyages : privilégier les voyages en TGV par rapport à l'avion, les transports en commun (le taxi devant rester l'exception et après autorisation de la trésorerie). Idem, l'hébergement dans des hôtels à faible coût doivent être systématiquement encouragés. Signalons qu'il existe à Meudon et à Paris des hôtels pas chers. Il suffit de réserver à l'avance, les principales réunions étant, en général, programmées pour l'année ou suffisamment à l'avance. La trésorerie va sans doute être amenée à prendre des mesures limitatives en ce sens, sur le modèle de ce que fait la FSU. Un rappel des règles de défraiement va être adressé à tous.

La situation financière n'est, en effet, pas catastrophique grâce à une gestion plus rigoureuse (le «pari irréaliste d'une VRS, 52 p., en quadri, mensuelle» a été stoppé juste à temps et judicieusement par le BN). Mais si cette situation a été redressée par une gestion plus sévère, elle est loin d'être satisfaisante. Nous n'avons pas rétabli nos réserves nécessaires et vitales.

De plus, nous avons dû cette année, ce qui est préoccupant, puiser une nouvelle fois modérément dans ces réserves. Ceci n'est pas seulement dû aux coûts induits par la mobilisation exceptionnelle de l'année couplée à une année d'élections au Comité national. Ce qui a néanmoins, induit des frais exceptionnels.

Une gestion plus «serrée» sera absolument nécessaire. Mais une relance de la syndicalisation aussi ! Les suggestions plus fines des commissaires aux comptes seront les bienvenues.

Conclusions

La période couvrant ce rapport d'activité a été riche en évènements : retraites, protection sociale, intermittents du spectacle, archéologie préventive et le mouvement « Sauvons la recherche ».

Dans la recherche, la mobilisition a été d'une ampleur exceptionnelle. Elle s'est faite autour de trois revendications simples : l'emploi, les crédits et les réformes. Le mouvement a gagné : les 550 CDD ont été restitués en postes statutaires, 1000 postes ont été créés pour l'enseignement supérieur, les crédits 2002 ont été rétablis et un ensemble de propositions ont été définies par la communauté scientifique lors des Etats Généraux de Grenoble.

Le gouvernement est obligé de manœuvrer. Il triche sur le milliard supplémentaire promis. Il présente un budget 2005 avec peu de créations de postes statutaires (150 pour l'enseignement supérieur) et ne crée, pour les EPST, que des CDD tant décriés par la communauté scientifique. Les revendications demeurent.

Le syndicat sort, de cette période, renforcé. De nombreux militants se sont investis dans l'association sauvons la recherche. SLR a ainsi bénéficié, aussi bien au niveau national que local, du renfort et de l'expérience des militants du SNCS. La communauté a reconnu le travail des militants syndicaux comme l'ont montré nos résultats aux élections, notamment au Comité national.

Pour le bureau national, il faut, de toute urgence, remobiliser les instances syndicales, sections, comité de liaison, commission administrative et bureau national. L'avenir du SNCS passe par un rajeunissement de ses syndiqués et un plus grand investissement de ses militants.

Le bureau national sortant appelle les adhérents à voter pour ce rapport d'activité. •

Notes et références

1. La Convention Européenne de Malte, ratifiée par le Parlement en 1994, oblige chaque pays européen à prendre en charge la sauvegarde de son patrimoine.
2. L'Inrap est un Etablissement public administratif (EPA). Sa mission est double : réaliser des opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat et exploiter les données scientifiques issues de ces travaux. Le financement de l'établissement public est fondé sur la perception d'une redevance due par les aménageurs (sur le principe pollueur-payeur) qui fait l'objet d'une péréquation au niveau national.
3. Extrait du Compte rendu de l'entrevue avec Monsieur Garrigue du 7 décembre 2002 avec une délégation d'archéologues.

BUREAU NATIONAL INSERM

Ce rapport d'activité retrace les principales actions qui ont eu lieu à l'Inserm entre 2002 et 2004. Cette période a été marquée par le plus grand mouvement de mobilisation des chercheurs déclenché par d'importantes restrictions budgétaires et l'annonce de la réduction des postes de titulaires à l'Inserm.

Par les membres du bureau national Inserm

Comme antérieurement, le bureau de la section Inserm du SNCS, élu en 1999, a fonctionné de façon régulière ces dernières années, se réunissant une fois par semaine avec en moyenne de 5 à 10 membres présents. Il a organisé régulièrement des réunions des élus des Commissions scientifiques spécialisées et du Conseil scientifique, avant chaque session.

Les membres des CSS et du CS sont conviés à venir aux réunions du bureau Inserm au moment des sessions.

Un membre du bureau Inserm est chargé de suivre les réunions des comités de liaison (maintenant le plus souvent des réunions intersyndicales, ou seulement des élus entre eux).

Nous avons constaté, sans trouver de solution, que les comités de liaison (CL), comme les sections locales, ont beaucoup de mal à fonctionner, et peu de CL transmettent des comptes rendus des CSS.

L'année 2004 a été marquée par le mouvement de la communauté scientifique et les membres du bureau Inserm en ont été des acteurs importants.

C'est la diffusion, en décembre 2003 de l'annonce de la réduction des postes de titulaires à l'Inserm qui a déclenché les premières actions.

La manifestation qui a suivi au Conseil d'administration de l'Inserm, organisée intersyndicalement, a permis de montrer à la communauté que, tant le directeur général de l'Inserm que le gouvernement se satisfaisaient pleinement du remplacement des postes de titulaires par des CDD.

Les militants Inserm ont été de tous les mouvements qui ont suivi : manifestations, boycott de l'évaluation par les Instances scientifiques de l'Inserm, démission des directeurs d'unité, réunions de discussion pour l'établissement du texte de la réforme, participation aux Etats généraux… Le bureau Inserm a aussi contribué, par ses interventions auprès du Ministère, au rétablissement du recrutement chercheur en 2004.

Le bureau Inserm a eu à gérer plusieurs élections en 2002-2003 : Commissions scientifiques spécialisées, Conseils scientifiques, Commissions paritaires.

Le SNCS reste le syndicat le plus représentatif des chercheurs à l'Inserm, avec 40 élus sur 63 dans les CSS, 4 élus sur 8 au CS et 51 % des voix en CAP chercheurs.

Nous n'avons pu obtenir qu'un élu au Conseil d'administration, comme antérieurement, et cela à seulement quelques voix près. Le succès du SNCS dans les élections montre que l'audience du syndicat reste forte et même augmente. Cela nous confère évidemment une grande responsabilité vis-à-vis des chercheurs.

Si l'audience du syndicat reste importante, c'est parce que nous avons su nous adresser à la communauté scientifique, via nos lettres ouvertes à la direction de l'Inserm, aux ministères de tutelle et aux directeurs des structures, via nos professions de foi, via les actions que nous avons lancées, seuls ou en intersyndicale.

Il est à noter que les actions intersyndicales 2002-2004 ont fédéré tous les syndicats représentatifs à l'Inserm.

Cela a permis à deux reprises le boycott de réunion du CTPC, bloquant ainsi pour l'un des réformes que voulait imposer la direction de l'Inserm et pour l'autre marquant la solidarité des syndicats avec le mouvement de démission des directeurs de structure et le boycott des Instances scientifiques au début 2004.

Les actions du SNCS concernant la vie de l'organisme, comme les dysfonctionnements du système électronique de gestion, Safir, la consultation des directeurs d'unités sur leurs réductions budgétaires (mesure arbitraire de la direction générale en janvier 2004) et l'organisation intersyndicale de la manifestation à la journée des directeurs d'unité en février 2004 qui a suivi ont eu un large succès

>>>

>>> La direction générale de l'Inserm a pris, ces dernières années, une série de mesures auxquelles nous nous sommes opposés dès leur mise en place et que nous continuons à critiquer : insensiblement, le fonctionnement de l'Inserm se modifie, à la suite des décisions du directeur général, prises contre ou sans l'avis des instances ou des représentants des personnels.

C'est ainsi que malgré nos protestations, les contrats d'interface (sur-salaires de 1500 € par mois versés par un partenaire) sont maintenant octroyés de façon totalement opaque à des chercheurs qui peuvent justifier de travaux avec l'hôpital, l'université, l'industrie…

Ce sont maintenant les directeurs d'unités à qui l'on demande de faire un dossier pour obtenir cette surrémunération… bien sûr dans un cadre de refus d'engager toute négociation de revalorisation des carrières et toujours très peu de possibilités de passage directeur de recherche.

Le périmètre des laboratoires de l'Inserm change tous les ans à chaque appel d'offres : nous sommes passés d'Unités de recherche (trois mandats de quatre ans pour le directeur) avec obligation de chercheurs Inserm et des équipes (mandats de quatre ans, renouvelable une fois), à maintenant des unités de deux mandats de quatre ans, sans obligation de chercheurs statutaires, plurithématiques quand elles comprennent plusieurs équipes, ou monothématiques s'il n'y a qu'une équipe.

En outre, depuis cette année, le directeur général assiège les directeurs de laboratoires pour qu'ils se regroupent sous le label « Centre de recherche » qui ont le statut des Unités de recherche.

Ceci sans discussion avec les Instances scientifiques, sans présentation au Conseil d'administration, sans avoir mis au point des modalités d'évaluation pour leur création et pour leur suivi.

Le bureau Inserm, averti par les élus du SNCS dans les CSS que le directeur général voulait les dessaisir de l'évaluation des unités de recherche, a interpellé le directeur général lors d'une réunion intersyndicale et obtenu de celui-ci qu'il revienne sur cette décision.

Le directeur général de l'Inserm a obtenu qu'un nombre non négligeable de jeunes chercheurs soient embauchés sur des CDD de 18 mois ou de 3 ans (dans ce dernier cas certains ont aussi, dans le cadre des postes Avenir, une aide financière et l'octroi de facilités pour financer des post-doctorants ou des doctorants).

Une période cruciale pour l'avenir de la recherche biomédiale

Grâce au mouvement de 2004, il a été obtenu que ces CDD ne remplacent pas les postes de titulaires, mais cette politique de recrutement sur postes précaires est néanmoins maintenue.

Un des objectifs que nous devons atteindre maintenant, c'est d'obtenir que le recrutement de ces chercheurs sur CDD se fasse de façon transparente par les CSS et non comme actuellement par des comités d'experts dont un certain nombre reconnaissent le dysfonctionnement.

Un nouveau bureau Inserm devra être élu après le congrès. Son activité sera particulièrement importante dans la période qui vient pour participer à la mise en place de la réforme dans le domaine biomédical.

Il faudra empêcher que ne s'amplifie la tendance à mettre en place un fonctionnement de l'organisme qui échappe aux instances scientifiques.

Il faut lutter pour obtenir que les budgets des laboratoires ne dépendent pas de plus en plus d'actions caritatives, que la Direction actuelle de l'Inserm contribue à intensifier.

Il faudra continuer à défendre des emplois de titulaires pour les jeunes chercheurs, et non des postes précaires de longue durée avant tout recrutement.

Il faut obtenir le maintien d'instances d'évaluation qui, grâce à des élus des personnels, fonctionnent dans la transparence, indépendamment des lobbies et n'utilisent pas l'alibi de « l'excellence » pour prendre des décisions de convenance.

Il faudra engager une réflexion pour définir ce que nous souhaitons comme organisation de la recherche biomédicale, les relations avec le CNRS et les Universités, l'organisation sur les sites.

Le bureau Inserm invite donc tous ceux qui sont intéressés à participer à ces réflexions et à ces actions, à poser leur candidature pour l'élection du prochain bureau. ●

CHRONOLOGIE DES ACTIONS

Ce résumé trace les grandes lignes de l'action du SNCS depuis le dernier congrès de novembre 2002. Il ne fait pas apparaître toutes les réunions récurrentes liée à son activité régulière (bureau national, intersyndicale nationale recherche et plus récemment Enseignement supérieur), celles de la FSU (BDFN, CDFN) et des instances comme les CTP, les CHS des organismes et ministériels, la CNR, le CNAS, le CA du CAES, le Comité national (sections, CSD, CID) et les commissions scientifiques des autres organismes.

Décembre 2002

. Mise en place du nouveau bureau national (BN) issu du congrès
. Nouveau site Web installé par L. Lefèvre
. Soutien aux actions de lutte de l'archéologie préventive
. Conseil d'administration (CA) du CNRS le 3 décembre où le SNCS a voté contre le budget
. Mise en place des premiers CID. Malgré notre opposition, nous y participerons.

Janvier 2003

. Résultats des élections aux CSS de l'Inserm
. 10 et 11 janvier 2003 : CA du CNRS
. 13 et 14 janvier 2003 : Conseil scientifique (CS) du CNRS sur l'ouverture et la fermeture des unités. Le CS s'est exprimé contre le fléchage abusif de la direction générale
. 28 janvier : manifestation concernant l'éducation et la recherche
. fermeture de locaux des universités d'Orsay, de Toulouse pour raisons budgétaires
. 10 janvier : réunion sur le fonctionnement des CAP. Des propositions de modifications sont faites par le SNCS
. Cneser : Elue Danièle Dowek
. Le SNCS signe l'appel intersyndical contre la brevetabilité du vivant
. renouvellement du CS de l'Inserm.

Février

. 1er février : participation du SNCS à la manifestation sur les retraites
. 1er et 2 février : participation du SNCS au Comité exécutif d'Ines
. Annonce du gel des crédits : - 17 % pour la recherche, - 25 % pour l'enseignement supérieur
. réunion de la CPCN et de la direction générale sur les problèmes de l'évaluation, de la pluridisciplinarité et de l'emploi scientifique. Manque de volonté de concertation de la direction générale
. L'intersyndicale Inserm a rencontré M. Bigot, directeur de cabinet de C. Haigneré. Celui-ci a alerté sur les possibilités de démantèlement de l'Inserm par création d'Instituts spécialisés (par ex. cancéropôles)
. 15 février : appel du SNCS à la manifestation contre la guerre en Irak
. 8 et 22 février : réunions des élus pour faire le bilan d'un an de fonctionnement des CSD, la préparation de la session de printemps et le redécoupage programmé du Comité national (CN)
. L'Inserm est « embolisé » par un problème de logiciel de comptabilité. Les labos ne peuvent plus passer de commande et n'ont toujours pas reçu leur notification de crédits 2003 !
. Lancement d'une nouvelle formule de la VRS (352). 1ère maquette.

Mars

. 4 mars : CS du CNRS. Sa situation budgétaire est particulièrement critique
. 14-15 mars : Commission administrative du SNCS (CA)
. 18 mars : petit déjeuner de presse
20 mars : manifestation nationale
. 25 mars : CTP du CNRS
. 27 mars : CA du CNRS
. Une commission de travail est constituée sur le fonctionnement du CAES
. 27 mars : le CTPM a été boycotté par les organisations syndicales à cause de la décentralisation
. 31 mars : constitution du Conseil consultatif régional de la recherche et de l'enseignement supérieur. La première réunion aborde l'évaluation de la politique régionale, les actions, l'accueil des chercheurs étrangers et l'aménagement du territoire.

Avril

. 2 avril : rendez-vous à la commission « recherche » du PS avec P. Cohen et J.-Y. Le Déaut
. 3 avril : participation à la manifestation sur la défense des retraites
. 8 avril : rencontre avec la direction générale de l'IRD
. 10 avril : rassemblement devant le siège de l'Inserm, lors du CA et enterrement de la recherche au Panthéon
. rencontre avec les associations « Droit d'entrée », la « CEC » et le SNESup-FSU ayant pour thème l'emploi des jeunes
. lettre ouverte à Claudie Haigneré
. 4 pages VRS : « Réagir » est distribuée massivement
. 28 avril : CTP du CNRS boycotté par les syndicats en raison de la proposition de l'administration que les élus B du CN soit élus au scrutin plurinominal comme les A et non au scrutin de liste. CTP reporté au 12 mai avec le même ordre du jour.

>>>

>>>

. 29 avril : point presse à la réunion des directeurs et personnels des laboratoires et des administrateurs des CA d'organismes concernant les coupes budgétaires
. la direction du CNRS a décidé de se dégager du financement du réacteur ORPHEE à Saclay.

Mai

. 1er mai : manifestation consacrée principalement à la mobilisation pour la sauvegarde du système de retraite par répartition
. 6 mai : manifestation nationale avec 2 cortèges, l'un Education et l'autre Recherche (1000 participants)
. 16-17-18 mai : participation du SNCS au congrès du PS à Dijon
. 13 et 25 mai : manifestation et préavis de grève déposée sur le problème des retraites
. 16-17 mai : CA du SNCS
. 27 mai : groupe de travail consacré au fonctionnement des CAP.

Juin

. 2 juin : CS du CNRS consacré à la création et la fermeture des unités
. Mise en place des CCR
. 19 juin, audience chez C. Haigneré consacrée à l'emploi scientifique, le budget 2004, les annulations et gels divers et avariés qui font que le budget 2003 est en retrait de 30 %
. Rencontre avec Philippe Pouletty. Objectifs communs et divergences de fond sur les moyens de les atteindre
. 20 juin : A l'initiative du SNCS, organisation d'un débat sur la « crise de la recherche publique » avec la participation de nombreuses personnalités et la presse
. 23-24 juin : CS du CNRS
. 24 juin, à la Pitié Salpétrière, rassemblement avec les jeunes de toute la France sur l'emploi scientifique et le devenir des doctorants (une centaine de participants). Une délégation conduite par H.E. Audier s'est rendue au ministère
. 26 juin : rassemblement devant le CNRS, lors de la tenue du CA
. 30 juin : session plénière du CN à la maison de la chimie. Toute l'organisation est suivie par P. Monfort.

Juillet

. 4-5 juillet : CA du SNCS.

Août

. Nomination de B. Larrouturou, directeur général du CNRS en remplacement de G. Berger
. J.P. Terrenoire présente l'initiative intersyndicale au sujet du français et des langues européennes comme langues scientifiques. Une audience est demandée au Premier ministre.

Septembre

. 6 septembre : participation à la manifestation contre l'OMC à Paris
. 12 septembre au matin : audience chez B. Larrouturou
. 12-13 septembre : CA du SNCS
. 19 septembre : renouvellement du CTPMESR. 1ère réunion : Denis Jouan et Gérard Chaouat
. Election au CAES du CNRS
. Nominations tardives au CS de l'Inserm. Protestation du SNCS
. 18-19-20 septembre : contre-sommet à Berlin. Un texte a été envoyé en contribution SNCS
. conférence internationale sur la clause de conscience des chercheurs et ingénieurs.

Octobre

. Rencontre avec le BN du SNTRS-CGT
. 10 et 11 octobre : Conseil Syndical National (CSN) du SNCS
. 14 octobre : conférence de presse intersyndicale.

Novembre

. du 12 au 16 novembre : Forum social européen à St Denis. Le SNCS s'y investit et le prépare
. 14 novembre, rassemblement devant l'Assemblée nationale. Une demande d'entrevue est faite aux parlementaires
. 14 et 15 novembre : CA du SNCS
. 17 novembre : conseil scientifique du CNRS
. 20 novembre : invitation au congrès de la CGT INRA, couplé avec une AG à Toulouse
. Jacques Fossey écrit une chronique journalière pendant une semaine dans le quotidien l'Humanité.

Décembre

. 5 décembre : CA du CNRS. Seuls les représentants des personnels ont voté contre le budget. Rassemblement
. 10 décembre : rassemblement. Un millier de personnes à Paris et en région
. 8-9-10 décembre à Luxembourg, AG du CSEE
. 12 décembre : séminaire d'histoire sur « le syndicalisme chercheurs : les débuts du SNCS »
. 13 décembre : journée des élus
. 15 décembre : réunion du secteur SHS
. 17 décembre : AG des élus de l'INSERM
. 19 décembre : CA du CNRS
. organisation d'un vote par correspondance et électronique pour le congrès de la FSU
. tarif de la restauration : le CNRS propose une augmentation de 10 % que le SNCS rejette fermement. Aucune augmentation des salaires en 2003. Le CNRS finit par opter pour une hausse de 2 %. Le SNCS a voté contre
. Communiqué de presse sur les concours CR catastrophiques à l'Inserm
. Election au CS de l'IRD. Nous présentons des candidats dans les trois collèges
. Problème des documentalistes de l'INIST. Une action assez longue va s'en suivre menée principalement par nos camarades de Nancy, sur place et les intersyndicales
. Le processus électoral des élections 2004 au CN démarre.

Janvier 2004

. 16-17 janvier : CA du SNCS
. 19 janvier : BN avec Olivier Gebhurer du SNESup pour un bilan du CSRT

>>>

>>>

. 20 janvier : rencontre avec la direction du CNRS où le DG a dévoilé ses projets : par ex. des CDD de 1 an, sur projet, etc
. 22-23 janvier : assises nationales de l'enseignement supérieur organisées par le SNESup. Trois thèmes : LMD, Loi de modernisation des universités et statut des personnels de l'enseignement supérieur (rapport Belloc)
. Manifestation le 29 janvier de Jussieu à Matignon, une délégation doit être reçue chez le 1er ministre, actions en province
. 23 janvier : rencontre entre C. Haigneré et le SNCS
. 29 janvier : petit déjeuner de presse intersyndical et manifestation de Jussieu à Matignon.

Février

. du 2 au 6 février : Congrès de la FSU à Perpignan. Le SNCS a droit à 16 délégués. Un texte sur la crise de la recherche a été voté à l'unanimité du congrès. La FSU, contre l'avis du SNCS, étend son champs de syndicalisation aux trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale, et hospitalière)
. 2 février : manifestation au Palais des congrès à l'initiative de l'Inserm, lors de la réunion des directeurs d'unités, relayée par tous les personnels (1000 personnes). 20 à 30 000 personnes sur tout le territoire national sur les deux actions du 29 janvier et du 2 février, grosse couverture médiatique
. Un collectif « sauvons la recherche » constitué à l'initiative d'Alain Trautmann a lancé une pétition qui recueille immédiatement un énorme succès dont nous nous félicitons. Le SNCS appelle ses adhérents à y participer activement
. 12-13 fév. : CS du CNRS
. 20 février : le BN décide la tenue d'une CA extraordinaire et d'une AG des chercheurs de la région parisienne
. 19-20 fév. : colloque annuel de la CPU à Bordeaux. Nous y participons
. décision de constitution d'un bureau ITA sous la responsabilité de Jean-Luc Mazet et Richard Walter
. 26 fév. Présentation du rapport Guillaume au Ministère. Le rapport note une forte hausse des crédits de recherche jusqu'à 2002, une stagnation et des gels de crédits de 2002 à 2004. Le SNCS en fait une analyse
. Le CIP est constitué sous l'initiative d'Edouard Brézin et Etienne Baulieu pour éviter la querelle Assises gouvernementales et Etats généraux de Sauvons la Recherche. D'avril à juin et au-delà, moultes CLOEG se constituent et se réunissent pour aboutir à un texte final aux Etats généraux de Grenoble les 28 et 29 octobre 2004.

Mars

. 3 mars : mobilisation très importante à l'action du jour. Echo maximum dans la presse
. 6 mars, J. Fossey participe au bar des sciences, à la Flèche d'Or
. 9 mars : réunion à l'Hôtel de ville de Paris des directeurs d'unités pour décider ou non de la démission collective. Sit-in et manifestation vers le ministère de la recherche, encerclement symbolique du Panthéon, manifestations en région. On appelle à s'inviter dans toutes les réunions électorales en cours du fait de la campagne des régionales, sensibilisation de la population, etc. (nombre élevé de directeurs de labo demandant la démission : 50 % au CNRS, 60 % à l'Inserm)
. 12 mars : nombreuses manifestations nationales, couplées avec le mouvement des intermittents. La pression monte
.12-13 mars : CA du SNCS : validation des candidatures au CN
. Annonce de la réforme Mégie-Larrouturou. Tour de France du DG et du Président tout le mois de mars. Propositions inacceptables en ce qui concerne notamment le CN. Ce document envisage, de surcroît, une réduction du rôle du CNRS dans le système de recherche français
. Dans le même temps, lettre de Bréchot sur l'avenir de l'Inserm qui participe d'un arsenal idéologique pour tenter de désamorcer la mobilisation actuelle des personnels
. CA du CNRS
. Annonce des Etats généraux de Grenoble.

Avril

. 1er et 2 avril : participation du SNCS aux Assises nationales de la culture économique et sociale, Paris, place d'Iéna
. 2 avril : présentation à chaque syndicat du projet Mégie-Larrouturou. Le SNCS est reçu le 2 avril
. 16-17 avril : CA du SNCS élargie aux CL et élus des instances
. 26 avril : rencontre entre D'Aubert, Gross et le SNCS au ministère
. 27 avril : CTP spécifique sur les projets du CNRS.

Mai

. 5 mai : réunion des CSD avec le BN
.7-8-9 mai, rencontres élus/étudiants de l'UNEF à Guyancourt. J. Fossey y participe
. CA des 14 et 15 mai où le SNESup est invité
. 25 mai : journée nationale d'actions et manifestations. Demande d'un cortège recherche spécifique
. L'Ircantec est passé d'une base de calcul de 37,5 ans à 40 ans, conséquences sur les collègues qui dépendent de l'Ircantec
. Election au CN en collège C. Nous décidons de présenter des candidats dans trois sections
. Dossier de Nouveaux regards sur la recherche (publication de l'Institut de la FSU)
. 26 mai : congrès du SNESup à Rennes. J. Fossey y participe.

Juin

. 1er juin : rencontre avec Larrouturou sur le projet Mégie/Larrouturou de réforme du CNRS
. BNI spécial sur les propositions de Bréchot à l'Inserm en présence de J. Fossey

>>>

>>>

. 5 juin : participation à la manifestation nationale sur la sécurité sociale
. Rencontre avec le nouveau médiateur du CNRS
. CA les 11 et 12 juin
. Rencontre avec le président de l'IRD
. 18 juin : CTP du CNRS
. 29 juin : rencontre avec Hombert et le secteur SHS
. 29 juin : l'intersyndicale Inserm est reçue par le ministère.
. 30 juin : colloque international sur la fuite des cerveaux à La Villette. J. Fossey y participe
. Dépôt des candidatures au CA de l'IRD
. Distribution militante de la VRS 358 spéciale Etats généraux.

Juillet

. 5 juillet : l'Intersyndicale Inserm est reçue au ministère de la Santé
. 7 juillet : présentation au ministère des résultats sur la recherche-développement en France
. 8 juillet : journées sur l'Europe du CNRS
. 8 juillet : CTPMESR préparé avec le SNESup la veille
. très bons résultats au 1er tour des élections au Comité national pour le SNCS
. 13 juillet : réunion préparatoire au cabinet du ministre de la Recherche pour préparer la rencontre avec François Fillon prévu après le 25 juillet.

Août

. sortie des 4 textes par le CIP, issus des 4 ateliers nationaux
. analyse des premiers éléments du budget 2005 par le SNCS ; le budget devrait être connu officiellement mi septembre. François Fillon ne nous a toujours pas proposé de rencontre, on le relance.

Septembre

. 1er septembre : rencontre avec le bureau national du SNESup. Demandes similaires ont été faites au Sgen-Cfdt et au SNTRS-cgt

. 9 et 10 septembre, C.A. du SNCS de rentrée, précédée des réunions de secteurs. Vote de la motion de convocation du 42ème congrès du SNCS fixé au 27-28-29 janvier 2005
. 11 septembre : réunion des élus anciens et nouveaux. « L'appel de Bellevue » est lancé contre le projet de réforme du CNRS. Franc succès.
. 21-22 septembre : assises sur l'emploi précaire dans la recherche et l'enseignement supérieur, à la Sorbonne, à l'initiative de l'intersyndicale nationale. Mise en place d'un observatoire de la précarisation
. basculement d'un nouveau site web pour le SNCS par Tessia, (pas encore opérationnel). Les archives de l'ancien site restent accessibles par un lien
. 27 septembre : rencontre avec le BN du Sgen-cfdt
. 30 septembre : rencontre avec B. Larrouturou sur le projet de réforme du CNRS
. processus électoral en route pour la commission 41, CS de l'IN2P3 et de l'INSU, ainsi que les élections à venir aux CSD, CS et CA du CNRS ; Les nommés au comité national sont enfin nommés ! Problème dans deux commissions dont les bureaux ont été invalidés.

Octobre

. 6-7-8 octobre : Congrès du SNPCEN en passe de se dissoudre. Le SNCS leur fait savoir qu'il est prêt à discuter du transfert des syndiqués du SNPCEN qui le désirent dans le secteur ITA du SNCS
. 12 octobre : réunion du secteur ITA du SNCS
. 14 octobre : CTP du CNRS
. 14 octobre : rencontre avec Fillon
. Nouveau Président du CNRS : B. Meunier remplace M. Mégie décédé
. 18 et 19 octobre : Conseil scientifique du CNRS
. 20 octobre : CTPM
. 21 octobre : M. D'Aubert reçoit l'intersyndicale. Il annonce que la politique du gouvernement est de ne plus créer d'emplois statutaires dans les EPST, création de pôles de compétitivité pour les entreprises liées à l'innovation (une demie douzaine) voté par le Sénat
. 27 octobre : réunion du secteur SHS
. 21 octobre : appel à la rédaction des textes de congrès (rapport d'activité, orientations…)
. 25 octobre : rencontre avec l'UMP sur la recherche
. 28 octobre : CA du CNRS
. 28-29 octobre : Etats généraux à Grenoble. Les syndiqués SNCS y sont largement représentés.

Novembre

. 2 novembre : réunion des présidents de commission SNCS et SNESup avant la CPCN
. 2 novembre : le groupe communiste reçoit l'intersyndicale à l'Assemblée nationale
. 4 novembre : rassemblement devant l'Assemblée nationale sur le budget, à l'initiative de l'intersyndicale nationale
. L'Inserm lance une pétition
. 8 novembre : autre rencontre avec Larrouturou sur le projet de réforme du CNRS
. 18 novembre : première réunion de la commission d'organisation du congrès
. CA du SNCS les 19 et 20 novembre
. sortie de la VRS 359 ayant pour dossier : « la protection sociale »
. 22-23 novembre : CS du CNRS.

Décembre

. Renouvellement du CSRT. Jacques Fossey sera candidat cette année, en alternance avec le SNEsup une année sur deux
. 10 décembre : dépôt des candidatures au CID 42, 43, 44, 45, 46 et 47
. 13 décembre rencontre intersyndicale au ministère de la recherche
. 16 décembre CA du CNR
. 16 décembre rassemblement devant le siège du CNRS pendant le Conseil d'administration
- lundi 27 décembre : réception chez les syndiqué du BI 470 spécial Congrès.

janvier 2005

. du 27 au 29 janvier : 42e Congrès du SNCS-FSU à Meudon. ●

ENSEMBLE

Les deux années qui viennent de s'écouler depuis notre dernier congrès ont été à la fois très dures pour la recherche publique française et très exaltantes. Un mouvement pour défendre la recherche, d'une ampleur inouïe, réunissant la communauté scientifique et la population, a contraint. Le gouvernement a reculé, sur ses principes et sur des mesures régressives. Notre 42e Congrès s'ouvre donc dans une situation particulièrement complexe. D'une part, au moment où ces lignes sont écrites, le Gouvernement présente une loi de programmation de l'éducation et prépare une loi de programmation de la recherche (qui sera probablement connue au moment du Congrès en janvier).
D'autre part, la communauté scientifique, réunie dans des Etats généraux d'une très grande richesse, a montré sa capacité à faire des propositions constructives pour l'avenir de la recherche française, sur lesquelles le mouvement syndical de la recherche, en son entier, a fortement pesé.

Les contradictions entre les désirs d'avenir de la communauté de la recherche et de la société dans son ensemble et le capitalisme libéral sont désormais manifestes. Notre syndicat doit continuer à prendre toute sa place dans la réflexion nationale sur la recherche.
La politique du gouvernement est partagée entre deux tendances concurrentes. D'une part, la déréglementation libérale pousse à dégraisser le service public, à confiner la puissance publique à quelques fonctions régaliennes (la justice, l'armée, l'impôt) et à laisser à la « société civile » l'essentiel des tâches sociales et surtout des profits afférents, dans le contexte d'un grand marché où des investissements internationalisés favoriseront le dumping social. De l'autre, la volonté de résister à l'hégémonie étasunienne tend à bâtir une recherche technologique puissante pour mettre, à moyen terme, l'Europe dans une situation d'avance technologique et militaire et permettre aux firmes européennes de dominer le marché mondial. Ce qui s'affiche sous des objectifs du type « 3% du PIB pour la recherche ».
Face à ces objectifs antagonistes, car il n'y a pas de grande recherche technologique sans grande recherche publique, donc sans fonctionnaires, le gouvernement Raffarin a tendance à louvoyer, faisant le pari risqué que l'industrie française, grâce aux avantages qu'il lui octroie, investira massivement et assez vite dans la recherche, pour permettre à la fois le désengagement de l'Etat et la réalisation de l'objectif des 3%.

Cette politique, menée depuis la réélection de Jacques Chirac, a eu des conséquences catastrophiques sur les finances des Universités et des grands organismes de recherche, entraînant un marasme et un découragement général. Par manque d'information, mais aussi par désinformation, la société, dans son ensemble, tend à avoir une vision confuse du rôle de la recherche et les perspectives d'avenir ne sont pas bonnes. Les jeunes s'éloignent de plus en plus tôt des carrières scientifiques ; les femmes n'arrivent toujours pas à prendre la place qu'elles méritent dans nos métiers.

Les grands organismes de recherche qui disposent d'une certaine autonomie privilégient une approche « médiatique » et « managériale », nécessaire à leurs yeux pour obtenir des financements, non seulement du gouvernement mais des donateurs privés. Se pliant à la mode, ils mettent en avant les résultats à application immédiate au détriment de ce qui est important au regard des scientifiques. Les projets des grands organismes (CNRS, CEA, INSERM, CPU), présentés en ordre dispersé, et en dehors de toute réflexion avec leurs instances et leurs conseils, mettent en place des réformes dont les conséquences sont rejetées par le personnel de la recherche. Ce manque de concertation est assorti d'une politique de primes individuelles et de « nouveaux critères d'évaluation » justifiant une nouvelle répartition de la pénurie. L'« excellence » est brandie au détriment de la prise de risques. À ces démarches négatives s'ajoute la privatisation, de fait, de certaines structures et d'un grand nombre de tâches. Le mode de gestion lui-même se dégrade. Ainsi, au CNRS, comme à l'INSERM, la direction générale n'attend pas les conclusions des États généraux ni la loi d'orientation pour faire avancer une politique qui ne suit aucun avis des différents conseils scientifiques concernés.

Malgré tous ces problèmes, nous avons des raisons de renforcer et d'élargir la mobilisation pour une autre politique scientifique. Depuis le printemps 2003, il est bien évident que la confiance entre la société et les chercheurs reste forte. De même, notre intégration à un mouvement qui dépassait - et de loin - les limites habituelles du mouvement syndical, montre la confiance que porte la communauté à notre syndicat, ce qu'ont d'ailleurs confirmé les différentes élections de 2004.
Cette confiance n'allait pas de soi ! Le mouvement syndical se caractérise en France par une très faible proportion de syndiqués. Mais il est désormais admis – et nous le regrettons – que, dans notre pays, le syndicalisme est un syndicalisme de représentation où chaque syndiqué porte les aspirations d'un très grand nombre de salariés, qui manifestent leur confiance lors des élections professionnelles. Notre syndicat, de ce point de vue, a été particulièrement apprécié pendant ces dernières années de conflits aigus.

Sur la base des propositions des États généraux, nous pouvons espérer obtenir une politique pour la recherche en France, qui réponde aux missions d'un service pu-

>>>

>>> blic, si nous savons traduire en revendications mobilisatrices, les aspirations à la recherche des nouvelles générations, pour soutenir le syndicalisme de représentation. Les fondements de notre action syndicale, au-delà de nos contributions aux actions de la FSU, restent:
- défendre la recherche, les instances démocratiques, l'emploi scientifique, les personnels de la recherche,
- continuer d'être une force de proposition et de mobilisation.

Plus précisément,
- nous réaffirmons que le développement des connaissances pour l'ensemble des disciplines donne à la recherche une mission de service public,
- nous réclamons une programmation pluriannuelle des moyens budgétaires, des emplois statutaires et des infrastructures en fonction des besoins du pays,
- nous insistons sur l'idée que la recherche doit préserver sa capacité d'initiative interne, ce qui implique une évaluation par des pairs élus en majorité et jouant un rôle effectif, jusque dans les laboratoires,
- nous refusons le retour, dans les laboratoires d'un paternalisme mandarinal qui conduit à retirer aux travailleurs l'exercice de leurs droits fondamentaux, sous couvert de régionalisation ou de gestion locale,
- nous exigeons que les chercheurs participent à l'évaluation de l'administration, alors que les évolutions liées à l'accroissement de la précarité vont à l'opposé.
- La prise en compte des demandes de la société implique une capacité d'alerte et la sauvegarde d'un discours scientifique libre et indépendant, que seul un système public peut garantir. Le SNCS ouvrira le dialogue avec les organisations citoyennes sur tous les problèmes scientifiques et technologiques qu'elles soulèvent.
- L'existence de relations entre la recherche privée et la recherche publique exige que toutes deux aient leur liberté d'action. En particulier, il faut être vigilants sur les conséquences de la loi sur l'innovation qui crée une confusion entre intérêts publics et intérêts privés.
- Il faut rééquilibrer les financements récurrents des laboratoires. Une situation où plus de la moitié des financements (par exemple au CNRS) provient de contrats externes est suicidaire pour le développement du front continu des connaissances et l'indépendance de la recherche.
- La revalorisation des carrières est une clef de voûte de la mise en œuvre d'une autre politique, où l'action du chercheur est à la fois reconnue et encouragée, dans un contexte où le défaut de valorisation des métiers scientifiques entraîne une baisse catastrophique du taux des vocations.
- Le recrutement jeune est plus que jamais une priorité, qui ne peut être concrétisée sans création d'emplois !

Pour se situer à hauteur de ces objectifs, il nous faut consacrer une attention particulière aux moyens d'action de notre syndicat :
- Grâce à une modification de son calendrier, la C.A. a retrouvé son rôle d'élaboration des orientations, de définition des actions et d'animation de la vie syndicale. Il n'empêche qu'un renouvellement de ses membres est nécessaire. Une réflexion sur le fonctionnement du BN doit être menée à l'occasion du Congrès pour que le dévouement des membres du BN soit appuyé et relayé par de jeunes collègues.
- Notre presse a été considérablement modifiée lors de la dernière période. La VRS est devenue un véritable outil de débat et de diffusion de nos analyses dans le milieu. Une réflexion sur le rôle de la publicité dans notre presse et sur la direction rédactionnelle mérite d'être menée lors du Congrès, même s'il ne s'agit pas d'une urgence absolue. Une réflexion doit être engagée en ce qui concerne notre site sur la toile.
- Il est indispensable d'enrichir nos arguments à l'intention de l'opinion publique pour défendre, à la fois, nos statuts et l'amélioration de la situation des jeunes chercheurs, excédés par la grande précarité.
- Notre future direction devra accorder une attention toute spéciale à la vie des sections en proposant les regroupements ou les éclatements nécessaires à la qualité des débats et en s'impliquant dans les réunions locales, lieux privilégiés pour susciter des vocations de militants. Chaque section devra avoir un interlocuteur spécifique dans la CA.
- Les comités de liaison, école de formation militante, ne doivent plus seulement être des organes « techniques » de gestion, mais participer à l'information et à la mobilisation. Il faut, là où c'est possible, envisager des fonctionnements communs avec le SNESUP et des regroupements par secteur scientifique. Le travail de nos élus, rapports de mandat et de bulletins d'information, devra être soutenu.

Le syndicat devra s'impliquer davantage dans la défense des ingénieurs, des doctorants et des post-doctorants.

Notre action internationale a besoin d'être renforcée. Il nous faut poursuivre et accroître notre effort pour récupérer les informations, les analyser, les diffuser et participer au débat et aux actions pour orienter l'espace européen de la recherche publique vers le progrès humain. Nous jouerons aussi notre rôle pour garantir aux jeunes scientifiques, dans tous les pays, un niveau de formation leur permettant de participer à la communauté scientifique internationale. Au sein du mouvement syndical et de la FSU, nous soutiendrons les luttes pour le désarmement et pour la paix.

Signataires : Véronique Alphand, Henri-Édouard Audier, Gilles Boetsch, Michel Boer, Lucien Bouby, Jean-Pierre Caprile, Françoise Cavaillé, Gérard Chaouat, Nicole Chapuis-Lucciani, Claude Chevillard, Christian Cognard, Chantal Damais, Laurent Dianoux, Claude Dirdy, Jean-Marc Douillard, Betty Felenbok, Jacques Fossey, Pierre Gougat, André Groyer, Jean-François Guégan, Denis Jouan, Rose Katz, Jean-Luc Mazet, Patrick Monfort, Marc Ollivier, Denis Peschanski, Dominique Pidard, Renée Prangé, Jacqueline Robert-Lézénès, Josette Sainte-Marie, Renée Ventura, Gilles Verpraet, Albin Volte, Richard Walter.

Pour un syndicalisme indépendant fondé sur la défense des revendications
Quel mandat pour la direction du syndicat ?

Le Congrès de notre syndicat va se tenir à un moment crucial. Il est probable qu'en début 2005, le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche sera connu. A n'en pas douter, nous aurons à prendre des décisions majeures pour la défense de la recherche publique et de ses personnels, dont l'enjeu sera l'existence de nos statuts.

Quel contexte ?

Janvier-Février 2004: des dizaines de milliers de personnels de la recherche signent des pétitions, manifestent. 1300 directeurs de laboratoire remettent leur démission. Ils réclament: le rétablissement des 550 postes de titulaires supprimés, le rétablissement des crédits annulés, des mesures immédiates pour sauver le recherche publique française.

Novembre 2004: Larrouturou (CNRS), Bréchot (INSERM) mettent en place contre l'avis de la communauté scientifique leurs projets de réforme qui constituent une grave menace pour les établissements publics de recherche et les statuts des personnels. Le gouvernement prépare une loi d'orientation qui suscite bien des inquiétudes, justifiées par les mesures qu'il a prises cette année: création d'une agence nationale de la recherche; mise en place de fondations; un budget 2005 qui est un truquage ne pouvant masquer la réalité: il n'y a aucune création de postes.

Des débats agités se sont déroulés dans la communauté scientifique, en particulier à travers les états généraux. Notre syndicat qui dans un premier temps avait montré des réticences vis à vis de la mobilisation montante, a pris en marche le train des manifestations en février et, depuis, s'est investi fortement dans ce processus des Etats Généraux.

Où en est-on aujourd'hui ?

Les personnels de la recherche, en particulier les jeunes chercheurs et les thésards qui se sont dressés en masse au début de 2004 ont-ils revendiqué :

• des CDD de 3 ans de "chercheurs associés" qui institutionnalisent la précarité et le recrutement tardif (6 ans après le début de la thèse) sur poste statutaire dans la fonction publique, au sein des EPST ou des universités ?

• des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), « *outils d'aménagement du territoire* », « *associant localement les différents partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche publique et privée* » qui ressemblent étrangement à une première étape vers les « pôles de compétitivité » et aux « pôles d'excellence » réclamés par le patronat ou par l'Union Européenne ?

• que soit créée par le gouvernement une agence nationale de la recherche dont le but évident est de renforcer le pilotage autoritaire par le haut et de mettre en place un financement par projets et axes prioritaires, au détriment du renforcement du soutien de base des laboratoires ?

Faudrait-il accepter :

• la diminution drastique du nombre de laboratoires, programmée dans le projet Larrouturou, sous prétexte d'efficacité, mais dans le but avoué d'éliminer du CNRS des pans entiers de recherche qui ne sont pas dans les priorités décidées par le gouvernement ?

• la mise en place du système LMD, alignement sur la politique de l'Union européenne, et dont la conséquence est la disparition des diplômes nationaux et la négation de leur reconnaissance dans les conventions collectives et statuts nationaux ?

• Un budget 2005, qui bien qu'augmentant les moyens des laboratoires est très loin de compenser tous les crédits supprimés ou gelés depuis deux ans, et qui, en ne créant aucun poste, dément formellement les belles déclarations gouvernementales ?

Défendre la recherche publique contre ses détracteurs de tous bords

Il faut combattre les fausses "vérités", destinées à justifier la remise en cause des acquis qui ont permis l'existence d'une recherche publique française forte et indépendante (et qui le reste encore, en partie !)

Tous les discours énoncent aujourd'hui les mêmes affirmations péremptoires : « la recherche doit être européenne; il faut harmoniser notre système avec celui des autres pays européens, il faut en finir avec l'exception française, etc, etc,… »

Ce n'est pas aux chercheurs que nous sommes que l'on a besoin d'apprendre que la science ne connaît pas de frontières et que la collaboration internationale est un des fondements de notre métier. Nous n'avons attendu personne pour nouer depuis longtemps les collaborations que nous jugions nécessaires avec nos collègues européens (et, bien au-delà avec ceux du monde entier).

Mais tout autre chose est, sous couvert de « l'Europe » de vouloir nous faire accepter le démantèlement du système de recherche français !

En effet de quelle « Europe » s'agit-il ?

L'article I-3 de la constitution européenne (décidée par les chefs d'états, sans prendre l'avis des peuples) est très clair : « *L'Union offre à ses citoyens et citoyennes un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée.* » : c'est, dans sa forme la plus synthétique, l'idéologie du capitalisme et la justification de l'ultralibéralisme sans entraves. C'est au nom de ce principe d'autorité que l'**on justifie dans tous les pays de l'Union européenne la remise en cause et la suppression de tous les droits et conquêtes sociales.**

Plus de services publics, mais des « *Services d'Intérêt Economique Général* » dont l'Union Européenne prône que « *les missions peuvent être exercées aussi bien par l'Etat, une collectivité territoriale ou une entreprise privée ou publique.* » On en voit le résultat aujourd'hui : **des fermetures en masse de bureaux de postes, de perceptions, d'écoles, de centres**

>>>

>>> **des DDE**. Les postes de fonctionnaires supprimés par milliers. Les citoyens devant parcourir des dizaines de kilomètres pour accéder aux administrations, et devant se contenter d'un service squelettique chez le buraliste ou l'épicerie de la commune. Des régions entières promises à la désertification : voilà ce qu'est « l'aménagement du territoire » que nous propose l'Union Européenne. L'opposition des élus locaux et leur résistance, la multiplication des démissions de maires et d'élus est la preuve éclatante du caractère falsificateur de tous ces beaux discours.

Et l'on voudrait que la recherche suive le même chemin !

Il nous faudrait accepter de voir disparaître les établissements publics de recherche et la remise en cause des statuts des personnels ? Il faudrait que la recherche publique française soit démantelée sous prétexte de devenir « *l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde* ».

On en a un avant-goût avec la future loi de Finances (LOLF), qui institue des « *indicateurs de performance* » censés permettre de juger de l'activité et donc du financement à venir des organismes de recherche.

Toute mise en place de "pôles" ne peut que remettre en cause le caractère national des EPST en opposant de fait les pôles les uns aux autres dans le cadre des appels d'offres : c'est la traduction de la mise en œuvre de l'Europe des Régions dans la recherche publique.

Il est faux de laisser croire que toutes les pseudo-réformes que l'on veut nous imposer sont les conditions nécessaires du progrès ou une « modernisation du système de recherche français » (nous ne nions pas, bien entendu, les défauts à corriger et les améliorations à apporter dans le cadre d'un service public de recherche; mais c'est un autre débat). **Il faut affirmer clairement que les projets gouvernementaux actuels et les « expérimentations » de Larrouturou, Bréchot et autres constituent une politique de profonde régression, qui fait courir les plus graves dangers à la recherche et à ses personnels.**

Il est de la responsabilité du SNCS de le dire haut et fort et d'organiser la mobilisation des chercheurs contre ces projets et pour leur retrait.

Quel mandat pour la direction du syndicat ?

Nous le savons: dans les débats qui ont eu lieu ces derniers mois dans la communauté scientifique, il nous a fallu combattre les attaques de "personnalités" dont les positions ont été hypermédiatisées, et montrer le bien fondé de l'existence du statut de chercheur à temps plein, des EPST (CNRS,…), de l'évaluation par le comité national, de la nécessité d'assurer un financement stable des laboratoires par des crédits récurrents, le caractère scandaleux de la précarité des jeunes scientifiques,… Chacun a pu mesurer la responsabilité qui revenait au SNCS de mener cette bataille.

Nous savons aussi que le gouvernement n'a pas abandonné ses projets. Devant la mobilisation sans précédent, il a du composer. Mais il n'a eu de cesse de dévoyer les revendications, en mettant en place le CIP, et de pratiquer le double langage: le budget 2005, les "expérimentations" de Larrouturou et Bréchot en sont les exemples typiques.

Les résultats des dernières élections au comité national indiquent que plus de 50% des chercheurs ont apporté leurs suffrages aux candidats du SNCS, **montrant ainsi leur volonté de défendre la recherche publique.**

Il appartient à notre syndicat de répondre à cette aspiration.

Le prochain congrès devra clairement situer la place du SNCS sur le terrain du syndicalisme indépendant fondé sur les revendications.

Il devra donner mandat à la direction du syndicat:

• Pour la défense des statuts de 1983 des EPST et de leurs personnels
• Pour un recrutement jeune. Contre le 'statut de chercheur associé' véritable remise en cause du recrutement en CR2 au niveau de la thèse.
• Pour le maintien des organismes de recherche nationaux. Contre une agence nationale de la recherche.
• Pour le financement des laboratoires par des crédits récurrents. Contre le financement par projets.
• Contre les fondations. Pour la réévaluation du soutien de base à un niveau permettant aux laboratoires de fonctionner .
• Contre les PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur), prélude à la mise en place de pôles régionaux concurrentiels qui seraient vite dominés par les pouvoirs locaux et les intérêts privés.
• Pour le retrait du projet Larrouturou liquidant le fonctionnement CNRS selon une logique scientifique, et organisant son éclatement en 5 DIR (directions interrégionales). Pour le rétablissement du comité national dans son rôle et ses prérogatives.

Défendre les revendications, la recherche publique et ses établissements, les statuts des personnels qui protègent l'indépendance de la recherche, non ce n'est pas rétrograde, ni un combat dépassé; au contraire, c**'est là que se situe l'action syndicale progressiste**. Telle est selon nous la manière constructive de promouvoir la recherche, d'en faire un élément moteur du progrès, en la mettant au service de la collectivité et non des intérêts privés.

Ce texte est une contribution ouverte à la discussion.

Nous appelons tous les syndiqués, qui sans être nécessairement d'accord avec la totalité de son contenu, mais sont convaincus de la nécessité de maintenir le cadre d'un syndicalisme indépendant, à lui apporter leur soutien dans le vote d'orientation.

Premiers signataires: A-S. Bonnet, D. Croix, J. Dubessy, B. Fontaine, P. Gougat, J. Kister, Y. Lemest, D. Ohnenstetter, J. Sainte-Marie, B. Veyssiere, F. Watteau

42° Congrès du SNCS : la survie même du syndicat est en jeu !

POUR LA DEFENSE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE CODIFIE PAR LA LOI DE 1982 : A BAS LA NOUVELLE LOI D'ORIENTATION CONTRE LES ORGANISMES DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

POUR QUE LE SNCS-FSU JOUE SON ROLE D'INSTRUMENT COLLECTIF DE DEFENSE DES PERSONNELS : RUPTURE DU SYNDICAT AVEC SLR, LE CIP ET LE GOUVERNEMENT

Chaque acte du gouvernement Chirac-Raffarin vise à détruire les acquis que les travailleurs ont conquis au cours de ces 50 dernières années: retraites, Sécurité sociale, baisse du pouvoir d'achat, démantèlement et privatisation à EDF-GDF, atteinte à la législation du travail, loi de régionalisation pour détruire le statut national de la fonction publique, répondant au MEDEF qui veut en finir avec les CDI et généraliser les CDD.

Dans la Recherche publique, son objectif est de faire voter en 2005 une nouvelle loi d'orientation. Comme l'a écrit Sarkosy aux Etats Généraux, il s'agit de « f***aire tomber les cloisons institutionnelles, statutaires, voire culturelles et psychologiques qui fragmentent à l'excès l'effort de recherche.*** ». Cette nouvelle loi abrogerait ipso facto celle de 1982, celle du statut national de la fonction publique que les personnels ont arraché par un long combat. Le SNCS en est le produit, son sort y est lié.

Janvier-mars 04 : personnels et doctorants tentent de s'opposer à la politique du gouvernement

Les coupes budgétaires, les 400 post-docs et les 550 CDD du budget 2004 étaient le prélude à la loi d'orientation voulue par Chirac. Début 2004, chercheurs, doctorants, ITA ont cherché à s'opposer à cette politique en exigeant la transformation des 550 CDD en postes de titulaires, la création 1000 postes à l'université, le rétablissement des budgets supprimés.

Chercheurs-ITA-doctorants-enseignants sont en droit se poser la question: **propulser le collectif *Sauvons la recherche* (SLR) dont la pétition ne comportait pas ces revendications et mettre le SNCS a sa remorque a-t-il contribué à faire reculer la précarité, à protéger le statut, à renforcer le syndicat ?**

La réponse est clairement NON ! SLR a reconnu que son objectif n'était pas de combattre la précarité mais de préparer la nouvelle loi d'orientation par des "*assises nationales*" (lettre à Chirac, 10/03/04).

Ebranlé par sa défaite aux élections régionales de mars 04, le gouvernement a partiellement reculé sur les 550 CDD et les crédits «*pour éteindre l'incendie,* (mais) *pour aller vers la "réforme"*» (Ministre d'Aubert), en particulier il conservait 235 CDD comme emploi précaire. Mais comme SLR, les directions syndicales (SNCS, CGT, SNESUP…) ont crié victoire et appelé les personnels à investir les Etats Généraux (EG) sous prétexte de faire entendre leurs revendications, à l'image de ce mail de la CGT : «*de toute façon, les réformes seront mises en œuvre.* ***Si nous ne voulons pas la dérégulation totale de nos statuts et conditions de travail…*** *nous avons intérêt à trouver les modalités d'un travail collectif.*» (intersyndicale Toulouse 18/3)

les EG ont-ils renforcé la mobilisation ? Ont-ils entravé la volonté du gouvernement et mis fin à ses attaques, ont-ils crée les postes statutaires ? NON ! Tout au contraire !

Dès juin le gouvernement passe à l'offensive

Coup sur coup le gouvernement crée le Code de la recherche condensant toutes les lois depuis 1945 afin de les épurer, des fondations d'utilité publique, moyen de désengager financièrement l'Etat mais lui facilitant le financement des labos privés, une Agence nationale de la Recherche. L'Agence a été dotée de 350M€ alimentant la précarité par l'embauche de CDD sur projet se substituant à la création de postes de titulaires. Le Secrétaire Général du SNCS reconnaît lui-même que cette décision ne s'oppose pas aux EG, bien au contraire : *Cette agence est au cœur des débats des Comités locaux d'organisation des EG (CloEG)…**et confirme que les grandes lignes de la Loi d'orientation et de programmation sont déjà écrites.*** (SNCS-hebdo, 29 juin 2004).

Le projet Bréchot va encore plus loin en planifiant la transformation de l'INSERM (24 mai 2004) en Agence de moyens. Or un EPST emploie et rémunère à temps plein ses personnels. Une agence de moyen agit en fonction de contrats qu'elle établit entre des équipes de chercheurs financés pour des objectifs précis sur un temps limité. **Les EPST devenant des agences de moyens, pourquoi conserver des chercheurs titulaires ?**

En septembre, la direction du CNRS lance son Plan stratégique

Le 3/9, le directeur du CNRS écrit aux directeurs de labos: *la dynamique du Projet est lancée*, attaquant d'emblée le statut national via un plan de *réforme* décisif régionalisant le CNRS en 5 zones, nommant 2 des directeurs interrégionaux qui, à terme, décideront de tout. C'est la mise en place progressive d'une politique de site gérant labos et personnels, supprimant les départements scientifiques, développant l'interdisciplinarité pour réduire les disciplines (40 à 31), instaurant des contrats/projets de labos régionalisés, liant leurs financements aux intérêts des entreprises, renforçant le rôle des directeurs de labos, définissant un partenariat expérimental avec 5 universités (d'abord) pour

>>>

placer les EPST dans le cadre de l'autonomie des universités fondée sur des *pôles d'excellence.*

Comment ne pas voir le lien qui unit ce plan de la direction du CNRS et la proposition des EG de créer «des pôles de recherche et d'enseignement, structure légère, à décliner via des constructions expérimentales… dont le périmètre peut correspondre à…une région, voire deux régions voisines».(Rapport EG) ? Et Fillon de rajouter : « cette restructuration en pôles d'excellence indissociable de la question des carrières des chercheurs…permettra de mutualiser leurs moyens…de développer une culture de partenariat…des allers et retours entre recherche publique et privé car nous sommes très en retard en ce qui concerne la mobilité ». (Fillon 28/10)

Les Etats Généraux ont-ils permis de défendre les revendications ? NON, c'est l'inverse !

Alors que la revendication centrale du début de l'année était d'en finir avec la précarité, les EG demandent la création de CDD pour les doctorants (2 ans+1an de prolongation) appelé chercheur associé. Fillon en félicite les rédacteurs: « *J'ai noté avec intérêt votre proposition de créer un nouveau statut de "chercheur associé". J'y suis, pour ma part, favorable.*»(EG, 28/10). Le gouvernement est ravi : « *d**ans le cadre de la préparation des États généraux,** les équipes de chercheurs se sont montrées **disposées à ce qu'une partie de leurs emplois ne soient pas pourvus par des personnels statutaires.** Cette évolution est appropriée.*» (Rap. 1771 Assemblée Nationale, 23/7)

Toutes les revendications des personnels sont bafouées: à l'embauche massive sur postes statutaires, les EG répondent: maintien de la précarité des jeunes, mutualiser les ITA-IATOS; au maintien de la qualification du métier de chercheur, ils répondent polyvalence accrue avec v*alorisation, expertise, diffusion, enseignement, adminis - tration, ils vantent l'interdisciplinarité complément de la mobilité* nécessaire aux recherches sur projets aux grés des besoins patronaux. Les EG prônent une évaluation serrée de tous les personnels (université comprise). Le gouvernement en fournit la fonction: *Alors que **la loi organique est pro - gressivement mise en œuvre**, il ne s'agit plus de recon - duire les services votés. Les crédits pourront être redé - ployés, et u**ne approche contractuelle par projets** serait souhaitable C'est pourquoi il faut **se doter d'instruments d'évaluation incontestables, qui permettent de remettre en cause certaines situations acquises.*** (id., 23/7)

Les personnels, titulaires et précaires, ont donc très vite déserté les réunions des CloEG dont les synthèses restaient sous l'étroit contrôle de SLR, de représentants des directions CNRS, INSERM… des co-gestionnaires de l'université, tous hostiles à leurs revendications.

Où mène la participation du SNCS aux Etats Généraux ?

Chercheurs, ITA, doctorants, enseignants ne peuvent que le constater: avec les EG et son rapport, le gouvernement tient une arme redoutable pour avancer vers sa loi d'orientation de 2005. D'autant plus que les dirigeants des syndicats des personnels ont été la cheville ouvrière des EG.

N'est-il d'une impérieuse nécessité que le 42ème Congrès tire un bilan de l'orientation dans laquelle le Bureau National a entraîné le SNCS ? où mène le soutien sans réserve à SLR -leur préparant même des AG- ? Le syndicat en sort-il renforcé ? Tout au contraire ! On a même vu des membres SLR tenter d'interdire aux syndicats de s'exprimer dans ces AG. L'enjeu du Congrès est capital car il se tient à la veille du dépôt de la loi d'orientation qui vise la destruction du statut, la destruction des organismes publics de recherche en lien avec le projet d'autonomie des universités. Parce que l'existence du SNCS est fondamentalement liée au statut de chercheur à temps plein, casser ces organismes passe par la destruction de notre syndicat. Or, des voix se font entendre à la direction même du SNCS pour expliquer « *SLR c'est ce que devrait être le syndicat. Si l'on veut que les syndicats aient beaucoup plus d'audience, c'est montrer à la fois les revendications et proposer des réformes pour notre propre système* » (CA du 14 mai) N'est ce pas justement ce qui mène à la destruction du syndicat, instrument de défense collectif des personnels, de leur statut ?

Pour l'indépendance du syndicat des chercheurs, pour que le SNCS joue son rôle

N'est il pas urgent que, répondant enfin à l'attente des syndiqués, des personnels titulaires et précaires, la direction de notre syndicat rompe le dialogue-social avec le gouvernement ; se prononce clairement contre le projet de loi d'orientation de la recherche publique prévue pour 05, dénonce le rapport des EG et rompe avec SLR ?.

Ainsi serait ouverte la voie d'un véritable combat contre le gouvernement pour faire échec à ses plans destructeurs.

Syndiqués: pour manifester votre refus de l'orientation actuelle de la direction sortante du syndicat :

Votez contre le rapport d'activité sortant; Votez pour le texte d'orientation du courant *Front Unique*

Prenez contact avec ses représentants à la CA : G Selleron, JC Guézou, MC Saint-Lager, JM Tonnerre

LA POLITIQUE RECHERCHE

Mis en avant par le mouvement des chercheurs, les enjeux sur la définition de la politique recherche et les modalités de son évaluation sont porteurs de questions fondamentales pour l'avenir de la recherche publique et plus largement pour la société dans son ensemble.

Laurent Dianoux, membre du bureau national du SNCS

La remise en cause de l'efficacité du système public de recherche et les critiques apportées aux modes de gestion et de décision de certains organismes (rapports de l'Inspection Générale des Finances, de la Cour des comptes, rapport Guillaume) ont renforcé les partisans déclarés du démantèlement des EPST (Etablissement public à caractère scientifique et technologique).

Face à une situation qui exigeait une réponse, les directions se sont lancées dans la rédaction de projets de réformes dont le but était de prouver la capacité des organismes à répondre aux changements et à proposer des adaptations qui permettent de lever ces critiques.

Alors même que le gouvernement ne faisait plus de la recherche une priorité et malmenait ses financements par des gels et des suppressions de crédits, le système public de recherche, sans plus de moyens, était sommé de proposer des réformes.

La contradiction s'est résolue dans l'annonce de l'absence de créations de postes qui a entraîné la communauté scientifique à dire non ça suffit…

Un mouvement considérable s'est déployé, les défilés étaient massifs, l'initiative de faire démissionner les directeurs de laboratoire et les chefs d'équipe a eu un écho inattendu et a porté les espoirs de la majorité des acteurs de la recherche.

Les choses se sont un peu modifiées quand il s'est agi de s'organiser localement pour développer une réflexion collective sur l'avenir.

Quand elle s'est menée, elle a beaucoup dû aux efforts de quelques uns. La fatigue du milieu était perceptible et la mobilisation ponctuelle.

> Une mobilisation considérable provoquant un écho inattendu

Alors que les discours sur les réformes souhaitables, les changements obligatoires, les évolutions prévisibles, sont le lot habituel de tout nouveau nommé, responsable d'organisme ou poste ministériel, les questions posées par les praticiens de la recherche restent sans réponses.

Et chacun est renvoyé à ses résolutions personnelles pour essayer de faire continuer à vivre, vaille que vaille, son groupe, son équipe, son laboratoire et obtenir des financements.

De sorte que les 12 chantiers lancés par le directeur du CNRS ne sont pas vraiment au centre des discussions de cafétéria.

Lisibilité des procédures, visibilité des structures, crédibilité des institutions politiques et de l'Etat autant de termes qui reviennent dans une configuration où dominent la paupérisation progressive des laboratoires (les crédits récurrents ne couvrent plus que 40 % des budgets), la précarité accrue des situations et le flou quant à la volonté politique et la définition d'objectifs ambitieux.

Toute la politique contractuelle de l'Etat est à revoir. En apposant sa signature sur les centaines de contrats, l'Etat ne s'engage pas pour autant.

Le renforcement du partenariat avec les universités ne doit pas dire la dissolution progressive des organismes par transformation des unités de recherche.

La coordination des politiques et la création des conditions pour faire travailler les gens ensemble semblent la demande majeure.

>>>

>>>

Les piliers de la recherche

Les débats sur les définitions de la recherche ont montré qu'on pouvait considérer qu'elle repose sur trois piliers : la recherche fondamentale, la recherche finalisée à vocation sociétale, et la recherche finalisée à vocation industrielle.

Chaque pilier produit des méthodes et des connaissances spécifiques, qui se nourrissent mutuellement sans préséance ni hiérarchie.

À chaque pilier sont associées des modalités différentes mais la mission de recherche du service public de recherche et d'enseignement supérieur s'y retrouve :

- produire des connaissances pour une meilleure compréhension du monde qui nous entoure ;

- répondre à des questions concrètes sur la société visant à améliorer son fonctionnement ;

- contribuer à l'innovation technologique en concevant de nouveaux biens et services.

Il faut sortir du vieux schéma recherche fondamentale - recherche appliquée en vue d'applications industrielles.

Ce schéma suppose des relations unilatérales et l'affichage de la primauté de la recherche fondamentale sur la recherche finalisée ou appliquée.

La recherche finalisée « se nourrissant des résultats de la recherche fondamentale » ou bénéficiant « d'un transfert des connaissances et des méthodes de la recherche fondamentale » comme l'indique le rapport des Etats Généraux (1).

La recherche finalisée a fait bien des découvertes qui contredisent l'affirmation que « jamais une découverte scientifique n'a été obtenue en tentant de résoudre un problème social urgent » .

Les orientations stratégiques antérieures sur la recherche nucléaire ou le spatial contredisent l'affirmation « qu'une planification sectorisée en fonction d'objectifs prédéfinis n'est adaptée qu'aux phases finales du processus de recherche et de développement".

L'autonomie de la recherche

Alors que le grand public a une image plutôt favorable du milieu de la recherche, il est frappant de constater que les aspirations des citoyens et leur critique de l'isolement dans lequel se tient la sphère scientifique-technique restent absentes des préoccupations du milieu et n'entrent pas dans l'analyse des difficultés actuelles (voir rapport final des Etats Généraux).

> Recherche appliquée contre recherche fondamentale : une opposition stérile

La revendication de l'autonomie, la volonté de laisser aux chercheurs le soin de définir les orientations de la recherche contre le pouvoir politique se retrouvent dans le texte alors même que la question de l'élargissement des procédures démocratiques de participation aux orientations n'est pas discutée.

L'évaluation par les seuls pairs ne peut être appliquée à la recherche finalisée à vocation industrielle ou sociétale dans laquelle les représentants des industriels et de la société civile sont légitimes à évaluer l'opportunité et la pertinence des recherches.

Il nous faut sortir d'une vision limitée où les positions de pouvoir restent très déterminées.

La culture scientifique n'est pas l'outil par lequel le citoyen exprime son soutien aux choix faits en dehors de lui. Il ne s'agit plus qu'il légitime son exclusion des choix par sa simple compréhension de leur bien-fondé, mais puisse décider de propositions soumises à son choix.

Une orientation partagée de la recherche

La situation impose une grande mobilisation scientifique qui ne sacrifie pas la recherche de pointe moins intégrée mais qui fasse place aux questions posées par la recherche finalisée à vocation industrielle et à vocation sociétale .

La réflexion sur la place à accorder à ces questions dans l'orientation de la recherche est une priorité face aux enjeux de notre temps. ●

Notes et références

1. Rapport final consultable à l'adresse ci-après : http://cip-etats-generaux.apinc.org

DISPOSITIONS STATUTAIRES

Les textes statutaires rappelés ci-dessous précisent les modalités de fonctionnement des principales instances du syndicat : congrès, Conseil syndical national (CSN), commission administrative, sections locales et comités de liaison.

Article 10 des statuts :
« Le congrès ordinaire a lieu tous les deux ans. Il est constitué de délégués élus par les sections selon des modalités précisées au Règlement intérieur (RI). Chaque section, locale et nationale, et comité de liaison, peut demander l'inscription d'une ou plusieurs questions à l'ordre du jour. L'ordre du jour d'un congrès ordinaire est proposé par la CA. Il comprend obligatoirement : le rapport d'activité fait par la CA, le rapport financier et le budget présentés par le Trésorier national, le quitus financier présenté par les commissaires aux comptes, le vote d'un texte d'orientation. Le rapport d'activité et l'orientation font l'objet d'un vote de l'ensemble des syndiqués selon des modalités précisées dans le Règlement Intérieur. Chaque section locale dispose d'autant de voix qu'elle a de délégués au congrès.

Les décisions concernant l'activité syndicale ordinaire sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les modifications des Statuts du Syndicat requièrent une majorité de 66 % des suffrages exprimés. L'adoption et la modification du R.I. nécessitent la majorité absolue des suffrages exprimés.

La CA décide de la convocation des congrès. Elle a le droit de décider à tout moment de la convocation d'un congrès extraordinaire. Elle a obligation de convoquer un congrès extraordinaire si cette convocation est exigée par voie de pétition par un cinquième des membres du Syndicat ou par le CSN ou par le tiers des sections. Les modalités de préparation et de vote pour un congrès extraordinaire sont précisées dans le R.I. Un congrès extraordinaire est composé comme un congrès ordinaire, et se limite à l'ordre du jour de sa convocation. La CA peut exceptionnellement décider de sou-mettre un texte particulièrement important pour le Syndicat, à un vote par correspondance de tous les syndiqués. Si le CSN ou la majorité des sections demande qu'un texte soit soumis au vote de tous les adhérents, alors la CA est tenue d'organiser un tel vote. La majorité absolue des suffrages exprimés par les adhérents est requise pour son adoption. »

Article 9 du RI :
« Conformément à l'article 10 des statuts, la convocation d'un congrès ordinaire est faite au moins trois mois à l'avance. Elle vaut appel aux contributions pour l'orientation et aux candidatures pour la CA. Une commission préparatoire est constituée à ce moment, comportant au moins un représentant de chacune des orientations déclarées. Elle est présidée par le Secrétaire général. Elle ouvre une boite postale pour recevoir les votes par correspondance. Au plus tard six semaines avant le congrès, les listes de candidats et les textes les accompagnant doivent être déposés auprès de la commission préparatoire. Tout texte parvenu dans ce même délai est diffusé sous la responsabilité de celle-ci. Ces listes et textes, ainsi que le rapport d'activité et le matériel de vote (vote en section et vote par correspondance) sont adressés aux adhérents au plus tard un mois avant la date du congrès.

Chaque section syndicale locale est tenue d'organiser avant le congrès une Assemblée Générale pour discuter du rapport d'activité et des textes d'orientation, pour élire ses délégués au congrès. Le procès-verbal de cette réunion, signé de trois syndiqués, est obligatoirement remis à la commission des mandats du congrès (faute de quoi la section ne dispose pas de mandats). Il fait foi du nombre de suffrages exprimés (vote en section) et contient une liste d'émargements ainsi que les éventuelles procurations écrites et signées. Un syndiqué ne peut pas disposer de plus d'une procuration.

Le congrès constitue une commission des mandats comprenant au moins un représentant de chaque liste de candidats. Elle valide le nombre de délégués et de mandats de chaque section. Chaque section syndicale a droit à un délégué pour 10 adhérents (ou fraction de 10). Le nombre d'adhérents est le nombre de cotisations payées à l'ouverture du congrès. Le nombre de mandats est calculé comme le nombre de votants sur le rapport d'activité (en ajoutant vote en section et vote par correspondance).

>>>

>>> Les votes du congrès se font par mandats ou par délégués. Le résultat d'un vote par délégués sera réputé "décision de congrès", sauf si un délégué demande un vote par mandats qui est alors de droit.

Un congrès extraordinaire est convoqué selon les mêmes règles qu'un congrès ordinaire, à l'exception des règles suivantes :

le congrès extraordinaire n'élit pas de CA et se limite aux questions figurant à l'ordre du jour de sa convocation ;

les délais peuvent être raccourcis en cas d'urgence : convocation 6 semaines au moins à l'avance, dépôt des textes préparatoires 4 semaines, envoi aux adhérents deux semaines.

Seul un congrès extraordinaire est habilité à modifier les statuts du Syndicat. Son ordre du jour ne devra porter que sur ce point. L'adoption des modifications devra se faire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. »

Article 3 du RI :

« Conformément à l'article 5 des statuts, les sections syndicales locales, les sections syndicales nationales et les comités de liaison (CL) sont les organes de base sur lesquels repose l'ensemble de l'activité du Syndicat. La section syndicale regroupe tous les syndiqués quel que soit l'organisme de recherche auquel ils appartiennent.

Une section syndicale doit :
- avoir un nombre minimum d'adhérents pour assurer une vie démocratique dans le Syndicat, pour favoriser les débats et leur pluralisme, pour éviter le repli sur un laboratoire ou un institut, et enfin pour faciliter la gestion de la section, notamment sur le plan financier ;
- limiter son extension géographique pour assurer une participation active du plus grand nombre possible d'adhérents.

L'existence de sous-sections au sein d'une section syndicale permet de mettre l'activité quotidienne du Syndicat au plus près de tous les chercheurs, en particulier lorsque les chercheurs de la section travaillent dans des établissements ou des sites différents.

Les sections sont par excellence le lieu du débat et des choix démocratiques, notamment pour préparer les congrès et les CSN. Une assemblée générale statutaire doit être convoquée au moins avant chaque congrès pour l'élection du secrétaire et du Bureau, et la discussion des positions à défendre au congrès par les délégués élus par la section. Toutes les décisions importantes sont prises démocratiquement à la majorité absolue des suffrages exprimés, en assemblées générales régulièrement convoquées. Le vote à bulletin secret est de droit pour le choix des personnes (secrétaire et Bureau, candidats à la CA, etc.).
Les décisions sont portées à la connaissance des adhérents par tout moyen approprié.
Le Bureau est responsable de la représentation du SNCS auprès des instances intersyndicales, locales ou régionales.
Les sections d'une même ville, d'une même université, d'une même région peuvent se réunir en coordinations de sections, en particulier pour désigner les représentants du SNCS ou les candidats du SNCS pour les instances locales, universitaires ou régionales. »

Article 6 du RI :

« Conformément à l'article 8 des statuts, la Commission administrative (CA) comporte quarante (40) membres : 24 membres (60%) élus par le congrès sur la base de votes obtenus dans un scrutin national proportionnel de liste (au plus fort reste) ;
16 membres (40%) exerçant un rôle de coordination et de représentation de sections nationales scientifiques, de sections nationales spécifiques ou de groupes de sections locales (régions).

Pour la partie élue au congrès, la présentation de listes est libre. Les listes peuvent être incomplètes. Elles sont accompagnées d'un texte d'orientation ou d'une profession de foi. Le congrès est habilité à compléter la CA sur la base des votes obtenus. Pour la partie exerçant un rôle de coordination et de représentation, les sections nationales scientifiques, les sections nationales spécifiques et les groupes de sections locales (régions) définis conformément aux dispositions de l'article 4 du présent règlement intérieur désignent leurs représentants (titulaires et suppléants) à la majorité absolue des suffrages exprimés au cours d'une assemblée générale régulièrement convoquée.

Dans le choix de la CA, il est souhaitable de tenir compte d'une représentation équilibrée entre Paris et la Province, entre les différents secteurs scientifiques, entre les différents établissements, entre hommes et femmes. Pour favoriser cet équilibre, la liste des membres exerçant un rôle de coordination et de représentation doit autant que possible être validée par le congrès avant celle des membres élus au scrutin proportionnel. Quand un de ces représentants n'est pas connu au moment du congrès, la CA est exceptionnellement autorisée à le valider après le congrès. La CA se réunit en principe au moins une fois tous les deux mois. Chaque membre titulaire de la CA peut se faire remplacer aux réunions par son suppléant. A l'exception de plusieurs motions mises en concurrence où la décision se prend à la majorité relative, les décisions de la CA sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, la CA ayant été convoquée régulièrement et le quorum atteint (moitié des sièges pourvus). » ●

COMMENT VOTER

Les décisions et les orientations prises pendant le congrès définissent les grands axes de la future politique du syndicat. C'est un moment particulièrement important dans la vie démocratique du SNCS qui permet à tous les syndiqués de prendre position. Pour ce faire, plusieurs modalités de vote sont mises à leur disposition. Vous pouvez également nous envoyer vos contributions qui seront mises en ligne sur le site Internet du SNCS dans une rubrique consacrée à ce congrès.

Par Jacques Fossey, *secrétaire général du SNCS*

Tous les syndiqué(e)s sont invité(e)s à participer aux travaux du congrès. Seuls les délégué(e)s élu(e)s par leur section et à jour de leur cotisation 2004 pourront voter. Pour voter sur le rapport d'activité et les textes d'orientation, je vous encourage fortement à participer à l'Assemblée générale de votre section et à voter sur les textes lors de cette AG. Si vous ne pouvez pas participer au vote en AG, vous pouvez donner procuration (encartée en pages centrales) à un membre de votre section. A ce propos, je vous rappelle que chaque syndiqué ne peut être porteur que d'une seule procuration. Si aucune de ces deux procédures ne vous convient, vous pouvez également voter par correspondance, au moyen du matériel contenu encarté en pages centrales. Pour voter, vous devez :

1 mettre une croix et une seule pour chaque vote (Rapport d'activité, textes d'orientation) ;

2 glisser le bulletin dans une enveloppe vierge ;

3 insérer l'enveloppe vierge dans l'enveloppe intitulée « 42ème congrès du SNCS » ;

4 signer le dos de l'enveloppe, en précisant votre nom/prénom et celui de votre section ;

5 affranchir et poster le tout pour que votre courrier nous parvienne avant le premier jour du congrès, le 27 janvier.

Votre vote ne sera validé par la commission des mandats que si vous êtes à jour de votre cotisation 2004. Vous pouvez également joindre un chèque dans l'enveloppe pré-adressée (pas dans l'enveloppe vierge, évidemment, pour respecter le secret du scrutin). Si vous n'avez pu les envoyer avant, vous pourrez remettre au secrétariat vos procès-verbaux de vote de section lors du congrès. Ainsi, seront remis aux délégués les mandat leur revenant.

Motion covoquant le 42e congrès du SNCS-FSU

Conformément à l'art. 10 du règlement intérieur, la CA décide de convoquer le congrès du SNCS-FSU les jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 janvier 2005 à Meudon-Bellevue. Les thèmes du congrès sont définis comme suit :

- politique recherche : Loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOP), politique des organismes, liens avec les universités, l'évaluation par les pairs, l'espace européen de la recherche, les relations internationales, sciences et société… ;
- vie interne : cahier de revendications, syndicalisation, presse et communication syndicales, les sections locales, les comités de liaison, l'action sociale.

Extrait de l'art. 10 du règlement intérieur : « Chaque section est tenue d'organiser, avant le congrès, une assemblée générale préparatoire pour discuter du rapport d'activité et des textes préparatoires, pour élire ses délégués au congrès. Le procès-verbal de cette réunion, signé de trois syndiqués, est obligatoirement remis à la commission des mandats du congrès (faute de quoi la section ne dispose pas de mandats). Il fait foi du nombre de suffrages exprimés (vote en section) et contient une liste d'émargements ainsi que les éventuelles procurations écrites et signées. Un syndiqué ne peut pas disposer de plus d'une procuration. » Pourront voter au congrès, les syndiqués à jour de leur cotisation 2004. La commission préparatoire d'organisation du 42ème congrès, présidée par J. Fossey, est composée de J. Fossey, G. Chaouat, P. Monfort, D. Jouan, J. Robert-Lezenes, B. Veyssière, J.-C. Guezou. Les textes d'orientations et le rapport d'activité doivent arriver chez les syndiqués, au plus tard, six semaines avant le 42ème congrès. Une boîte postale sera ouverte, en décembre 2004, pour recevoir les votes par correspondance. Un vote électronique sera mis en place.

INSCRIPTION

Pour organiser au mieux le déroulement du congrès, nous vous remercions de nous renvoyer cette fiche d'inscription complétée au plus tard le vendredi 14 janvier 2005. Les voyages et hébergements seront remboursés par le syndicat au vu des justificatifs fournis selon les règles de défraiement (TGV de préférence).

42ème CONGRES DU SNCS
27-28-29 janvier 2005
Site CNRS de Meudon-Bellevue

NOM : Prénom :
Section syndicale :
Adresse :
e-mail :
n° de fax : n° de téléphone :

RESTAURATION

Jeudi midi - Cantine CNRS ❏ OUI ❏ NON
(13 h, repas à votre charge sur la base de votre indice)

Jeudi soir – au restaurant ❏ OUI ❏ NON
(**Réservation indispensable** : restauration privée avec participation individuelle)

Vendredi midi - Cantine CNRS ❏ OUI ❏ NON
(13 h, repas à votre charge sur la base de votre indice)

Vendredi soir - réservation buffet campagnard ❏ OUI ❏ NON
(**Réservation indispensable** : commande Sodexho)

Samedi midi – repas rapide ❏ OUI ❏ NON
(à la cafétéria, offert par le syndicat)

HEBERGEMENT MILITANT, de préférence

VOS BESOINS :
Nuit du mercredi au jeudi ❏ OUI ❏ NON
Nuit du jeudi au vendredi ❏ OUI ❏ NON
Nuit du vendredi au samedi ❏ OUI ❏ NON

VOS POSSIBILITES D'HEBERGEMENT :

Nombre de personnes hébergées :

Quelles nuits ? mercredi ❏ OUI ❏ NON
jeudi ❏ OUI ❏ NON
vendredi ❏ OUI ❏ NON

Merci de renvoyer, au secrétariat, cette fiche,
8 jours avant le premier jour du congrès :

SNCS
1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex
Fax : 01 45 07 58 51

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR DU 42ÈME CONGRES

Jeudi 27 janvier

9h30-10h30	accueil des délégués
10h30-13h	
	Election du bureau du congrès.
	Adoption de l'ordre du jour.
	Comblements au rapport d'activité.
	Débat sur le rapport d'activité et les textes d'orientation
13h-14h30	Déjeuner à la cantine
14h30-17h	Débat plénier (suite)
17h-17h15	Pause
17h 15-19h	Réunion des commissions 1 et 2
19h	dîner au restaurant
20h30	travail de la commission des mandats

Vendredi 28 janvier

9h30	Accueil des délégués 2ème jour
9h45-10h	Intervention de la commission des mandats
10h-13h	travail des commissions 1 et 2 (suite)
13h	Déjeuner à la cantine de Bellevue
14h30-16h	Rapport de la commission n°1 en plénière
16h-16h15	Pause
16h15-17h45	Rapport de la commission n°2 en plénière
17h45-18h	Rapport de la commission des mandats
18h15-18h30	Pause
18h30-20h	Intervention des syndicats et personnalités invités
20 h 00	Buffet campagnard à Meudon

Samedi 29 janvier

9h30	Accueil des délégués
9h45-12h30	Vote des textes et adoption de la résolution finale
12h30-14h	Repas rapide sur place
14h-15h	Bilan financier et quitus.
	Election des commissaires aux comptes et de la CA.
	Réunion de la CA et élection du Bureau national et du Secrétaire général
16 h	Fin des travaux du congrès

Adhésion

Voir indice sur le site du SNCS <www.sncs.cnrs-bellevue.fr/adh/adh.php>.
L'adhésion comprend l'abonnement aux revues du SNCS (*VRS* et *BI*).
50% de la cotisation est déductible de l'impôt sur le revenu.

❏ Mme ❏ Mlle ❏ M.

Nom : Prénom :

Adresse professionnelle :

Courriel : Tél. : Télécopie : Mobile :

Adresse personnelle :

Souhaitez-vous recevoir la presse du syndicat :

❏ au laboratoire ❏ à votre domicile

EPST : ❏ Cemagref ❏ CNRS ❏ Ined ❏ Inra ❏ Inrets
❏ Inria ❏ Inserm ❏ IRD ❏ LCPC

Autre organisme (précisez) :

❏ Délégation régionale :

❏ Administration déléguée :

❏ Section scientifique du Comité national : ❏ Commission Scientifique Spécialisée :

Grade : Echelon : Indice :

Section locale SNCS :

❏ ADHÉSION ❏ RENOUVELLEMENT

(indice x 0,21 arrondi au premier multiple de 3 supérieur). Prélèvement automatique par tiers (février, juin, octobre). N'oubliez pas de joindre un RIB ou RIP.
Chèque à l'ordre du SNCS ou CCP 13 904 29 S PARIS.

- Auprès du trésorier de la section locale
- À la trésorerie nationale : sncs3@cnrs-bellevue.fr – Tél. : 01 45 07 58 61– Télécopie. : 01 45 07 58 51